

GOVERNANCE DE L'ACCUEIL ET EXPÉRIENCES D'EXILÉS DANS LES VILLES PETITES ET MOYENNES

Camille Gardesse - Christine Lelévrier

**GOUVERNANCE
DE L'ACCUEIL ET
EXPÉRIENCES D'EXILÉS
DANS LES VILLES
PETITES ET MOYENNES**

Camille Gardesse - Christine Lelévrier

**Enquête de terrain menée
par
Camille Gardesse, Christine Lelévrier
et
Mariana Tournon
mai – décembre 2019**

Afin de garantir l'anonymat des personnes rencontrées au cours de notre enquête, nous utilisons des noms fictifs pour les villes étudiées, ce qui nous a conduit à être peu précises sur leur localisation.

Ministère de la Transition écologique
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les
collectivités territoriales
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Plan urbanisme construction architecture
Grande Arche de La Défense
92055 La Défense Cedex
Octobre 2021

Directrice de la publication

Hélène Peskine, secrétaire permanente du PUCA

Pilotage de l'action

François Ménard, Bertrand Vallet

francois.menard@developpement-durable.gouv.fr

bertrand.vallet@developpement-durable.gouv.fr

Coordination éditoriale et mise en page

Bénédicte Bercovici, chargée de valorisation

benedicte.bercovici@developpement-durable.gouv.fr

Photos :

couverture © Hugues-Marie Duclos, Terra

pp. 30, 44 © Equipe Laburba, Mariana Tournon, 2019

p. 58 © Equipe Laburba, Camille Gardesse, 2019

p. 68 © Equipe Laburba, Christine Lelévrier, 2019

Site internet : www.urbanisme-puca.gouv.fr

Twitter : @popsu_puca

ISBN 978-2-11-138203-9.

ISSN 2649-4949 (imprimé)

ISSN 2801-8532 (en ligne)

SOMMAIRE

Pages

09. PRÉFACE

13. INTRODUCTION : PROBLÉMATIQUE ET DÉMARCHE DE RECHERCHE

14. Gouvernance des migrations et « structures d'opportunité » dans les villes petites et moyennes

18. Démarche et méthodologie

31. LE RÔLE PRÉPONDÉRANT DES POLITIQUES ÉTATIQUES DE DISPERSION DANS L'ARRIVÉE DE PERSONNES EXILÉES DANS LES VILLES PETITES ET MOYENNES

31. Les filières institutionnelles d'accès à l'hébergement et au logement : catégories administratives et tri des « migrants »

33. Une politique nationale de dispersion mise en œuvre à l'échelle départementale pour gérer les flux de personnes exilées

37. La marque des trajectoires imposées : s'installer dans une ville inconnue, entre soulagement et inquiétude

45. L'ACCÈS AU LOGEMENT : DES TRAJECTOIRES RÉSIDENIELLES CONTRAINTES PAR UNE GESTION ETHNICISÉE DE LA MIXITÉ ET UN HABITAT DIFFUS

45. Des situations et des trajectoires résidentielles diversifiées : quatre grandes étapes

49. Mixer et disperser pour mieux « intégrer » : discours et tri ethnique des « logeurs »

51. L'accès au logement : des opportunités sous contrainte, des ajustements pour les réfugiés

54. L'emploi, un facteur déterminant de l'accès à un logement autonome

Pages

59. L'HOSPITALITÉ LOCALE CONTRE L'ÉTAT ?

59. Des communes en retrait mais contraintes de gérer les situations d'urgence

62. Des pratiques informelles de certains travailleurs sociaux pour éviter la rue aux exilés

63. L'hébergement chez des habitants : une solution alternative et un palliatif pour les plus vulnérables

69. TRAJECTOIRES ET EXPÉRIENCES RÉSIDENIELLES D'EXILÉS : LES « STRUCTURES D'OPPORTUNITÉ » DES VILLES PETITES ET MOYENNES

69. Malgré une diversité de contextes locaux, une problématique transversale : les mobilités et l'accès à l'emploi et aux services

72. La familiarité avec les lieux et les gens : une question de temps, d'âge et d'habitus résidentiel

79. CONCLUSION

87. BIBLIOGRAPHIE

95. ANNEXES

1. Présentation des dispositifs d'accueil et d'accès au logement des demandeurs d'asile

2. Caractéristiques socio-démographiques des personnes exilées rencontrées en entretien

107. LES AUTRICES

PRÉFACE

François Ménard, Bertrand Vallet

Chargés de projet

Plan urbanisme construction architecture - PUCA

Face à la « crise migratoire » qui, en Europe, est d'abord une crise de l'accueil, les villes ne sont pas que des territoires inertes, supports des circulations et installations. Des villes *accueillent* migrants et exilés. Elles le font de façon volontariste parfois, revendiquant une pratique d'hospitalité, à l'image de l'Association nationale des villes et territoires accueillants créée en 2018 et regroupant à ce jour plus de cinquante collectivités locales, de toutes tailles. Elles le font de façon contrainte également, lorsque des campements se forment sur leur territoire ou encore par le biais des politiques dites de « réinstallation » des réfugiés, en France et en Europe. Entre les deux, des pratiques s'inventent et des installations temporaires engagées sous le sceau de la précarité se consolident. D'abord pensée comme prérogative étatique, la question de l'accueil des migrants implique désormais fortement les collectivités locales qui se trouvent confrontées à des situations d'urgence humanitaire et qui co-élaborent des dispositifs et structures d'hébergement, voire en imaginent de nouveaux. Pour sortir de la logique de l'urgence ou de celle de la crise, il importe de mieux connaître les pratiques sociales et spatiales des exilés, leurs trajectoires, leurs conditions d'ancrage et de circulation, tout comme le fonctionnement des dispositifs et lieux d'accueil. C'est pour cette raison que le PUCA a initié et soutenu, depuis 2015, plusieurs travaux de recherche ou de recherche-action sur les bidonvilles, les jungles du Calais, les camps et campements, ou encore les parcours d'exilés. Ces travaux ont donné lieu à une série d'ouvrages, publiés dans la collection *Réflexions en partage*

du PUCA qui valorise, dans un format relativement court et de manière appropriable, les résultats des enquêtes menées par des architectes, urbanistes, sociologues et anthropologues.

Si la question territoriale est centrale dans le processus d'intégration des migrants, on constate une grande diversité de situations, entre l'accueil dans des communes rurales qui se multiplie sur le territoire national et la polarisation des phénomènes de campements dans les métropoles. Il restait, nous semble-t-il, un point aveugle de la connaissance de ces phénomènes : comprendre ce qui se joue dans les villes petites et moyennes qui constituent des espaces de passage ou d'ancrage dans les trajectoires des migrants. Elles jouent même un rôle de plus en plus important dans les politiques de « réinstallation » des réfugiés qui aboutissent à la constitution de filières institutionnelles, européennes et nationales, qui orientent ainsi des réfugiés et demandeurs d'asile d'origines diverses vers ces territoires. Or ces lieux ne correspondent pas aux espaces traditionnels d'arrivée des migrants, comme le sont les métropoles ou encore les « villes frontières », les « villes carrefours » et les « villes refuges » bien identifiées par Michel Agier¹. La configuration urbaine, économique et sociale de ces villes petites et moyennes peut atténuer, ou au contraire accentuer certaines formes de vulnérabilité des populations exilées.

La recherche qui est restituée dans cet ouvrage, conduite par Camille Gardesse et Christine Lelévrier, chercheuses au Lab'Urba, vient utilement combler cette lacune. Elle nous permet de bien identifier les spécificités des villes d'accueil des exilés lorsque celles-ci sont petites et moyennes. Elles sont nombreuses, et présentent souvent un accès facilité à l'hébergement et au logement, permettant d'offrir des perspectives d'ancrage aux familles, mais offrent des conditions de mobilité et d'accès aux équipements et aux services qui peuvent s'avérer complexes pour ces publics. Sur la question, centrale, de l'emploi, la situation semble être plus contrastée, les exilés pouvant pâtir, comme les résidents locaux, d'une situation économique défavorable tout comme bénéficiers des liens sociaux et de l'interconnaissance qui peut parfois facilit-

1 Babels (programme de recherche financé par l'ANR), *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants*, Lyon, Le Passager clandestin, coll. « Bibliothèque des frontières », 2018, 120 pages

ter l'accès à l'emploi. Enfin, l'enquête pointe une autre singularité, celle liée à une moindre diversité sociale et ethnique des villes petites et moyennes : la confrontation à l'altérité y est sensiblement différente de celle des métropoles globales.

Enfin, rappelons que les villes ne sont pas seulement des lieux de vie, d'ancrage ou de passage. Ce sont aussi des institutions, dont les acteurs politiques, les milieux économiques et associatifs portent des ambitions diverses pour le territoire. L'accueil des migrants peut ainsi répondre à des intérêts locaux, par exemple sur des territoires en déprise démographique, ou encore bénéficier d'une mobilisation associative d'importance en regard de leur taille. Il révèle également des enseignements précieux sur les relations entre les différents niveaux de gouvernement, sur les marges de manœuvre dont disposent ces territoires par rapport au cadre contraint fixé par l'Etat et l'Europe. Pour ces différentes raisons, ces villes « hors métropoles » constituent un objet pertinent pour mieux comprendre les trajectoires et la gouvernance des processus migratoires à l'œuvre depuis une dizaine d'années au sein de l'espace français et européen mais aussi pour mieux éclairer les stratégies qui s'y déploient à bas bruit. Cette recherche peut également s'inscrire dans la filiation des travaux sur les villes petites et moyennes de plus en plus mobilisées dans l'action publique urbaine, à la fois comme objet d'attention (lorsqu'elles "décrochent") et comme support de nouvelles dynamiques territoriales, voire comme solutions aux contradictions et limites de la condition métropolitaine dans un contexte d'interrogations sur les « externalités négatives » des métropoles, a fortiori depuis la crise sanitaire. Il ne s'agit bien sûr pas ici d'opposer les territoires ou de défendre un « bon modèle » de ville ou de territoire d'accueil, ni même de plaider de manière abstraite pour la « complémentarité » des différents niveaux de territoire, mais bien, à travers ce regard incident sur les conditions d'accueil des exilés, d'en pointer les singularités et de prendre acte du fait que ces villes petites et moyennes sont des acteurs importants et pluriels du sujet. En ce sens, l'accueil des migrants dans ces villes se situe à la croisée des travaux du Puca sur la circulation et l'installation de migrants en tant que question socio-urbaine et des travaux engagés sur les dynamiques territoriales non-métropolitaines et leur renouveau.

INTRODUCTION

Dans les travaux de recherche en sciences sociales menés sur l'immigration et la ville ces vingt dernières années, les métropoles européennes sont considérées comme les premiers « lieux d'arrivée » des populations exilées (Saunders, 2011). De fait, dans un contexte d'accroissement des mobilités, ces grandes villes sont devenues des espaces cosmopolites de « super-diversité » (Vertovec, 2007), faisant du « vivre ensemble » (Valentine, 2008) et de la gouvernance de la diversité et des migrations, des enjeux sociaux et politiques (Martinez-Arino et al., 2019 ; Raco, 2018). Or, depuis 2015, dans un contexte de « crise institutionnelle de l'accueil » (Héran, 2016 ; Akoka, Schmoll, 2018 ; Akoka, 2016), les villes petites et moyennes ont pris une place importante dans le cadre de politiques européennes et nationales dites « d'accueil des migrants » organisant la dispersion des arrivants vers ces lieux. Deux arguments sont avancés, éviter les « concentrations spatiales » dans certaines régions et faire bénéficier les exilés de plus grandes opportunités résidentielles dans des régions moins tendues.

L'objet de la recherche que nous avons menée et dont nous présentons ici les résultats, était d'explorer ces nouveaux lieux et nouvelles actrices de l'accueil. Ces villes petites et moyennes favorisent-elles « l'incorporation¹ » des exilés qui s'y installent ? Repartant des concepts et apports des recherches menées sur la

1 Nous reprenons volontairement ce terme anglais mobilisé dans plusieurs recherches sur les « migrants » (terme utilisé dans ces mêmes recherches) dans les villes moyennes, car il nous semble à la fois plus neutre et plus large dans ces acceptations que les termes d'intégration et d'insertion, qui sont eux très mobilisés par l'action publique en France. Nous reviendrons sur le sens de cette notion par la suite (Glick-Schiller et Çağlar, 2009)

gouvernance de la diversité et des migrations, nous nous sommes interrogées sur leur pertinence dans des configurations locales différentes des métropoles.

Gouvernance des migrations et « structures d'opportunité » dans les villes petites et moyennes

Une gouvernance multi-scalaire de la diversité et des migrations : un rôle accru des villes ?

La recherche urbaine s'est beaucoup centrée sur les changements de la gouvernance des migrations dans les métropoles, et en particulier, sur les rapports entre les différents niveaux d'action publique. Cinq dimensions de la gouvernance ont singulièrement été mises en avant. Tout d'abord, l'approche multi-scalaire des politiques migratoires a fait ressortir une tendance à l'europanisation des politiques nationales (Guiraudon, 2010), dans une logique accrue de gestion et de contrôle des flux. Elle a ensuite montré le rôle de plus en plus central des acteurs locaux, s'organisant en réseaux de villes et faisant entendre leurs voix (Bazurli, 2019; Downing, 2015). Ainsi, certaines de ces grandes villes, analysées comme des actrices « pragmatiques », « stratégiques » (Dekker et Van Kempen, 2014), ont pu développer des discours d'hospitalité (Babels, 2019), de tolérance et d'ouverture à la diversité, à l'opposé des politiques européennes et nationales (Capponio, 2018 ; Raco, 2018). Le concept de « local-turn » - tournant local - rend compte de manière plus générale du rôle prédominant et « entrepreneurial » de ces villes, qui élaborent leurs propres dispositifs d'action dans le cadre de politiques « d'intégration » et de « diversité » (Escafré-Dublet et Lelévrier, 2019 ; Scholten et Penninx, 2016 ; Zapata-Barrero, Capponio et Scholten, 2017). Certaines, critiquant l'inefficacité de l'État, vont même jusqu'à prendre en charge des pans des politiques nationales, créant des formes de « néo-municipalisme » (Furri, 2017). Ces recherches montrent enfin comment les habitants constituent des acteurs à part entière de cette gouvernance locale. Ils rendent plus « hospitalières » ces villes en s'impliquant dans l'accompagnement de ces populations, comme c'est le cas dans la métropole parisienne (Babels, 2018). Analysée comme une adaptation, cette intervention plus forte de la société

civile fait aussi écho à la décentralisation de l'action publique en ce domaine, décentralisation « qui ne dit pas son nom » puisqu'elle ne correspond pas à un transfert officiel de compétences et de ressources (Pauvros, 2014). Les positionnements différents de ces grandes villes et des tiers-secteurs renforcent de fait les inégalités dans l'accueil local des populations exilées.

Les villes petites et moyennes : de « nouveaux » lieux d'arrivée peu étudiés

Peu investies par la recherche, les villes petites et moyennes deviennent pourtant depuis une quinzaine d'années de « nouveaux » lieux d'accueil, les métropoles pouvant n'être qu'un lieu de passage (Glick Schiller et Çağlar, 2009). Cette tendance est principalement le fait de politiques européennes et nationales qui organisent cette dispersion avec deux arguments, la volonté d'éviter des concentrations dans les grandes villes, et l'idée de proposer des « opportunités résidentielles » pour les personnes exilées, dans des contextes de moindre tension des marchés du logement. La recherche urbaine s'est surtout intéressée à ces villes petites et moyennes pour en analyser la décroissance suite à la désindustrialisation, en montrer la diversité des dynamiques (Bell et Jayne, 2009) ou encore leur fonction intermédiaire (Demazière, 2017 ; Mainet, 2011 ; Santamaria, 2012). Comparées aux métropoles, les inégalités d'accès aux services et à l'emploi sont ainsi mises en avant dans un contexte de retrait de l'Etat (Berroir et al., 2014), même si des politiques françaises récentes ont pour objet la « revitalisation » des centres anciens de ces villes. Les programmes de recherches récents sur les politiques et trajectoires migratoires ou la diversité se sont plutôt centrés sur l'hospitalité dans les métropoles (Babels, 2018 ; *divercities*, 2017) ou encore sur les dynamiques de changement des zones rurales (Camigri), induites par les mobilités internationales (Berthomière et Imbert, 2019). De plus, beaucoup de ces recherches portent sur les discours et pratiques des maires (Béal et Pinson, 2014) ou sur les mobilisations citoyennes et le travail social (Bazurli, 2019 ; Gebhard, 2016 ; Rigoni, 2018). Très peu s'intéressent aux acteurs du logement et à l'accès au logement ou encore aux trajectoires résidentielles des populations (Deschamps et al., 2018). Pourtant,

la dispersion contrainte des exilés vers ces villes, que les acteurs publics justifient par l'offre de logement, renouvelle les questions de recherche, à la fois du côté de la gouvernance et du côté des expériences et trajectoires des exilés. C'est ce que montrent les quelques recherches récentes menées, en particulier en Allemagne, autour de « l'incorporation » des exilés dans des villes qui ne sont pas des métropoles (Glick-Schiller et Çağlar, 2009 ; Meier, 2018 ; Rächle et Schmiz, 2019). Dans leurs travaux, Glick-Schiller et Çağlar identifient différents types de villes et cherchent à produire un cadre de comparaison de « l'incorporation des migrants » en mettant en relation des lieux, des processus de transformation urbaine globale et des processus migratoires (p. 178). Le terme d'incorporation (Glick-Schiller et Çağlar, 2009) met en avant le fait que les parcours des « migrants » ne varient pas seulement en fonction des villes qu'ils traversent ou dans lesquelles ils s'installent, mais aussi en fonction de dynamiques, de réseaux et d'institutions plus globales dans lesquelles s'inscrivent à la fois les villes et les « migrants », au-delà même des frontières de l'État-nation (Europe, réseaux transnationaux).

Des « structures d'opportunité » plus faibles ?

Tout d'abord, les capacités de ces villes à gouverner la diversité et à gérer l'arrivée de ces exilés ne sont pas les mêmes que celles des métropoles. Plus faiblement dotées en services urbains et sociaux, une grande partie de ces villes voient leur capacité d'action réduite, en particulier depuis 2000, dans un contexte d'austérité qui affecte les budgets publics locaux (Gourgues, Houser, 2017). Par ailleurs, ces villes n'ont pas forcément une tradition d'accueil des populations exilées, à l'exception toutefois des anciennes villes industrielles en décroissance. Certaines recherches soulignent ainsi la plus grande faiblesse des réseaux ethniques et des services spécifiques dans les villes moyennes accueillant peu d'immigrés (Glick-Schiller et Çağlar, 2009 ; Rächle et Schmiz, 2019). Elles montrent plus généralement comment la faiblesse des « structures d'opportunité », notamment économiques, rend plus difficile l'incorporation des personnes exilées (Rächle et Schmiz, 2019).

La question centrale soulevée par ces lieux d'arrivée est celle des

« structures d'opportunité locale », entendues comme « l'ensemble des marchés, des institutions, des systèmes sociaux et administratifs et des réseaux qui offrent des ressources » (Galster, Metzger et Waite, 1999, 99). Si la décroissance démographique et/ou économique ainsi que la moindre tension immobilière peuvent faciliter l'hébergement et le logement des populations, qu'en est-il alors des services, de l'emploi mais également de toutes ces « structures d'opportunité » qui favorisent l'incorporation des exilés ? Les acteurs publics argumentent la logique de dispersion vers les villes moyennes à l'aune d'opportunités résidentielles qui faciliteraient « l'intégration » des demandeurs d'asile et réfugiés. Or, n'y a-t-il pas un paradoxe à vouloir « intégrer » des personnes exilées dans des territoires dont les structures d'opportunité en termes d'emploi, de services et de réseaux sociaux, souvent plus faibles qu'ailleurs, risquent de fragiliser davantage des populations déjà vulnérables (Glick Schiller et Çağlar, 2009 ; Räuchle et Schmiz, 2019) ?

Cinq hypothèses de recherche

Qu'on les perçoive comme des espaces d'opportunité ou au contraire comme des territoires sous-dotés en la matière, les villes petites et moyennes constituent de nouvelles configurations d'accueil qu'il est pertinent d'étudier, d'une part parce qu'elles s'inscrivent aujourd'hui dans une géographie volontariste de l'accueil (d'initiative, européenne, nationale ou locale), et d'autre part afin, précisément, de statuer sur le paradoxe que nous avons soulevé.

La recherche que nous avons menée explore ces « nouvelles » configurations de l'accueil et les changements qu'elles produisent sur les expériences et trajectoires résidentielles des personnes exilées, dans trois villes petites et moyennes. Cinq hypothèses structurent notre questionnement qui porte avant tout sur les interactions entre l'action publique et privée à différents niveaux de gouvernance d'un côté et les expériences, situations et trajectoires résidentielles des exilés de l'autre :

- Les politiques contraintes de dispersion vers les villes petites et moyennes produisent des changements importants dans les trajectoires résidentielles et les modalités d'arrivée des personnes exilées.

- Dans un contexte d'austérité et de faible expérience de la gouvernance de la diversité, ces villes ne jouent peut-être pas le rôle « prédominant » et « entrepreneurial » que les recherches sur le « local turn » (tournant local) attribuent à certaines métropoles vis-à-vis de l'Etat, en particulier dans le cadre de dispositifs d'accueil nationaux. En revanche, on peut se demander si les associations et habitants n'ont pas un rôle prépondérant dans la redéfinition et les contours de l'action locale et de l'hospitalité.

- Dans le contexte sociodémographique de ces villes de faible cosmopolitisme et de forte présence de populations de plus de 60 ans, l'expérience résidentielle et sociale des exilés, ayant souvent moins de 40 ans, peut être marquée par des processus de racialisation et d'isolement.

- Enfin, dans ces villes où les structures d'opportunité sont moindres, l'insertion des populations exilées va dépendre de leur parcours, de leur situation et des capitaux sociaux mobilisables.

- Cependant, même si nous faisons l'hypothèse d'un renforcement possible de la vulnérabilité résidentielle et sociale de ces populations, la diversité des villes comme celle des situations et trajectoires peut faire varier ces interactions locales et donner lieu à des expériences plus ou moins positives et à une installation plus ou moins durable.

Nous rendons compte ici de deux axes explorés dans cette recherche ; celui de la gouvernance (politiques et pratiques d'accueil) et celui des expériences des populations exilées en montrant les ajustements de l'action locale et la manière dont les trajectoires résidentielles et sociales, fortement conditionnées par la gestion institutionnelle des migrations, peuvent néanmoins à plus long terme refléter des « bifurcations » (Charbonneau, 1998).

Démarche et méthodologie

Pour répondre aux questions et vérifier les hypothèses posées précédemment, nous avons mené une recherche exploratoire dans trois villes, fondée sur une approche qualitative, mêlant analyse de documents et entretiens. Avant de détailler les terrains rete-

nus et les entretiens menés, nous préciserons d'abord le sens des termes retenus pour qualifier les politiques observées et les populations interrogées.

L'accueil des exilés dans les villes petites et moyennes : catégories pratiques, catégories d'analyse

Tout d'abord, la définition de ces villes petites et moyennes fait l'objet de débats, même si des seuils démographiques de 3000 à 20 000 pour les petites villes et de 20 à 100 000 habitants pour les villes moyennes semblent faire consensus en Europe. Dans notre recherche, la catégorie « ville petite et moyenne » correspond à des lieux non métropolitains, « ordinaires » (Robinson, 2006), mais aussi et surtout aux lieux de destination des exilés via les politiques de l'accueil. Les villes petites et moyennes ne sont pas devenues seulement une catégorie de l'action publique à travers des politiques de revitalisation « des cœurs de ville ». Elles le sont aussi dans les politiques migratoires. La gouvernance de ces mobilités depuis l'échelle nationale jusqu'à l'échelle locale est un des axes de cette recherche. Comment, par quelles filières ces populations arrivent-elles dans ces lieux et sont-elles hébergées, logées, accueillies ?

La notion « d'accueil » est donc ici entendue également comme une catégorie de l'action publique, donnant lieu à la mise en place de dispositifs d'hébergement, d'accompagnement et de processus de tris des populations. Elle est en particulier mobilisée depuis 1973 dans le cadre du Dispositif National d'Accueil (DNA), dont nous reparlerons. La notion d'hospitalité relève davantage d'une catégorie analytique plus large, comme un geste d'ouverture à l'autre (Agier, 2018). Cette recherche exploratoire aborde ces dimensions à la fois par une analyse des politiques et dispositifs d'accueil, par la manière dont les pratiques locales d'acteurs divers peuvent s'ajuster aux situations des exilés à travers l'accès au logement et par les expériences résidentielles des exilés.

Le terme retenu d'exilés permet une approche plus large des populations concernées intégrant celles qui sont exclues des catégorisations publiques alors que celui de migrants reste très mobilisé comme catégorie des politiques d'accueil. Il est en effet souvent

employé depuis 2015 pour nommer différentes missions et plans au sein du DNA, mais il recoupe en fait plusieurs situations administratives et juridiques allant du “demandeur d’asile” (qui a demandé un statut de réfugié), au “réfugié” (l’ayant obtenu : environ 27% de personnes demandeuses en France), en passant par la situation de “débouté” (à qui le statut a été refusé) ou encore de “Dubliné” (dont la demande d’asile, conformément au règlement du Dublin III, doit être instruite par le pays européen par lequel la personne est arrivée en Europe). Ces statuts peuvent évoluer : les déboutés peuvent déposer un recours, les dublinés peuvent obtenir une annulation de leur enregistrement dans un autre pays. D’autres catégories administratives existent, comme la demande et l’acquisition d’un titre de séjour ou encore la reconnaissance d’un statut de mineur isolé.

Différents statuts administratifs des personnes exilées [définitions]

Demandeur d'asile : personne qui a déposé une demande auprès de l'OFPRA (via un guichet unique) et attend une réponse. Il peut s'agir d'un deuxième dépôt après un refus de l'OFPRA, dit recours auprès de la CNDA.

Débouté : personne ayant eu deux refus, de l'OFPRA et de la CNDA. Lorsque la demande d'asile est déboutée, la personne est considérée comme étrangère résidant en France sans titre de séjour. Il peut demander un réexamen de sa situation : une nouvelle procédure via l'OFPRA puis la CNDA est alors engagée.

Dubliné : Le terme « dubliné » renvoie au règlement européen **Dublin III** du 26 juin 2013 qui établit que le pays responsable de la demande d'asile d'un exilé est le premier pays qui l'a contrôlé : autrement dit, les personnes dont la demande d'asile a déjà été prise en compte dans un autre pays membre de l'Union Européenne ne peuvent pas la demander dans un autre pays. Dans les faits, cela donne lieu à des pratiques d'expulsion et de reconduite vers ce premier pays.

Réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire: personne ayant obtenu ce statut par l'OFPRA ou la CNDA, après avoir été demandeur d'asile, parfois dès son premier dépôt, parfois après un recours, parfois après avoir été « dé-dubliné ».

Réinstallé : personne ayant obtenu le statut de réfugié via l'HCR avant d'arriver en France et envoyé directement dans une des villes étudiées depuis le pays quitté.

Mineur isolé : personne arrivant sur le territoire français sans titre de séjour mais devant être pris en charge par l'ASE, si celle-ci le reconnaît mineur et isolé.

Jeunes Majeurs auparavant mineurs isolés : la prise en charge par l'ASE (et ses partenaires) prend fin à la majorité des personnes, qui se retrouvent alors dans l'attente d'un statut. Celui-ci est souvent corrélé à l'obtention d'un titre de séjour d'un an, renouvelable.

Titre de séjour : il existe cinq catégories principales de titres de séjour qui permettent un établissement prolongé en France : le visa long séjour valant titre de séjour, la carte de séjour temporaire, la carte de séjour pluriannuelle, la carte de résident et la carte de séjour « retraité ».

Nationalité française : l'obtention de la nationalité annule la nécessité d'avoir un statut de réfugié ou un titre de séjour pour vivre en France.

Le choix des terrains : deux villes moyennes, une petite ville

Nous avons choisi trois terrains qui correspondent à ce que nous avons identifié comme des nouveaux lieux d'arrivée, particulièrement concernés par l'ouverture de dispositifs institutionnels d'accueil à partir de 2015-2016. Les trois villes retenues l'ont été en raison de leur localisation, dans des régions où les dynamiques démographiques et les opportunités d'emploi sont différentes, ce qui nous permettait d'avoir des cas d'étude diversifiés. Mais ce sont aussi des raisons pragmatiques d'accès au terrain, dans cette phase exploratoire de nos recherches, qui nous ont conduites à les étudier.

Afin de garantir l'anonymat des personnes rencontrées au cours de notre enquête, nous utilisons des noms fictifs pour les villes étudiées, ce qui nous conduit à être peu précises sur leur localisation.

Elles sont situées au Centre, à l'Ouest et au Sud-Est de la France. Deux de ces villes peuvent être considérées comme des villes moyennes, non seulement en raison de leur taille (26 000 et 54 000 habitants) mais aussi de leur rôle de centralité urbaine et d'intermédiation (Demazière, 2017 ; Mainet, 2011 ; Santamaria, 2012), concentrant des équipements administratifs et services : Saint-Liorac, dans le Centre et Locheronde, à l'Ouest du territoire français. La troisième est plutôt une petite ville : il s'agit de Layronastre dans le Sud (8000 habitants) ; elle est néanmoins fortement reliée à une autre ville moyenne située à 30 km, Moustier (62 000 habitants) dans laquelle plusieurs des personnes interro-

gées séjournent aussi. De fait, la recherche menée montre comment les dispositifs d'accueil sont répartis et gérés à l'échelle départementale, construisent un faisceau de villes et de lieux, nous y reviendrons. Ces sites illustrent la diversité des villes petites et moyennes en France : en dehors de Saint-Liorac elles ne sont pas en déclin démographique. Layronastre connaît au contraire un solde migratoire qui témoigne d'une forte attractivité résidentielle. Les trois villes connaissent en revanche des taux de chômage assez élevés, concentrent une part importante de population de plus de 60 ans (près du tiers) et, comparée à des territoires métropolitains et en particulier à la région parisienne, une faible proportion de population immigrée.

Par ailleurs, ces villes ne se distinguent pas seulement par leur nombre d'habitants et leurs dynamiques socio-démographiques. La ville située au centre de la France, Saint-Liorac, même si elle dispose de commerces et de quelques services (hôpital) est aussi celle qui est la plus éloignée de centralités urbaines plus importantes et la moins accessible en transports. Pour se rendre par exemple dans les services administratifs de la Préfecture, il faut compter environ 2h en voiture et 2h30 en train (4 trains par jour). L'environnement est très rural. A l'inverse, la petite ville, Layronastre, moins dotée en services et équipements, se situe néanmoins à une trentaine de kilomètres de la ville moyenne voisine, Moustier (40 minutes en voiture) et est relativement accessible en transports en commun (45 minutes en train depuis cette ville, fréquence de 14 trajets par jour). Elle est située dans un environnement qui attire des néo-ruraux mais présente le taux de chômage le plus élevé des trois villes. Enfin, la ville moyenne de l'Ouest, Locheronde, concentre d'une part plus de services (Préfecture, hôpital...) mais est également à 1h d'une métropole régionale par la route et à 1h30 en train (fréquence de 14 trajets par jour). Dans les trois villes, d'une part l'environnement proche n'en reste pas moins constitué de petites communes rurales, assez mal desservies, d'autre part, l'emploi peu qualifié dans des entreprises de maraîchage ou dans l'industrie agro-alimentaire y est important. Nous reviendrons sur les questions de mobilité urbaine, qui constitue une des particularités de ces villes moyennes, non sans

effet sur les ressources mobilisables par les exilés. Les taux d'activité y sont comparables à celui de la France (70 à 72 %)

Tableau 1- Données sociodémographiques dans les trois villes

Villes	% personnes immigrées	Ratio de croissance démographique annuelle 2011-2016	% chômage	% population de plus de 60 ans
Saint-Liorac	5	- 1	14,1	33,4
Locheronde	6.4	+ 0.4	17	26,6
Layronastre	6	+ 0.9	18,3	32,6
Paris	20,3	- 0,5	12,1	22,0
Ile-de-France	19,2	+ 0,4	9,7	19,8

Source : INSEE, 2016

84 entretiens menés auprès d'acteurs et d'exilés

Nous avons réalisé au total 84 entretiens semi-directifs dont 29 avec des exilés. Certains de ces entretiens impliquaient plusieurs personnes (cf. tableau). Les acteurs locaux interrogés ont été à la fois des représentants des différents niveaux de l'action publique de l'État (Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, services régionaux de l'État, préfectures...), des collectivités (communes et conseil départemental), des gestionnaires de structures et dispositifs d'accueil, des organismes gestionnaires de logements sociaux et des bénévoles, organisés ou non en associations. Par ailleurs, nous avons également mené trois entretiens exploratoires auprès de services centraux de l'État en charge des politiques d'accueil et de relogement. Ces entretiens visaient d'une part à analyser les politiques d'accueil menées depuis le niveau national jusqu'au niveau local et la manière dont elles structuraient à la fois l'arrivée et les conditions résidentielles des populations concernées. Ils avaient également pour objectif d'analyser les pratiques locales de gestion de l'accueil, d'accès au logement et de soutien aux exilés.

Tableau 2 - Nombre d'entretiens par type de personnes interrogées et par ville

Entretiens/villes	Layro-nastre	Saint Liorac	Loche-ronde	TOTAL
Représentants Etat	3	1	4	8 (12)
Elus et techniciens collectivités	1	1	3	5 (8)
Bailleurs sociaux	1	2	3	6 (6)
Gestionnaires structures (DNA)	6	4	7	17 (21)
Bénévoles (associations, hors associations)	12	3	4	19 (39)
<i>Total acteurs</i>	23	11	21	55 (86)
Exilés	12	9	8	29 (47)
Total entretiens	35	20	29	84 (125)

Sont indiqués entre parenthèses le nombre d'enquêtés

Les 29 entretiens approfondis menés auprès de personnes exilées ont duré de 30 minutes à 2h, dont une partie avec le couple ou l'ensemble de la famille, pour un total de 47 personnes. L'accès aux personnes exilées s'est fait en grande partie *via* les associations rencontrées, qu'il s'agisse de gestionnaires de dispositifs d'accueil, d'associations venant en aide aux personnes exilées ou d'habitants hébergeurs. Ces entretiens ont été réalisés en face à face avec dans quelques cas, la présence d'un interprète ou la traduction faite par un des enfants de la famille. Sans être des récits de vie, ils ont néanmoins retracé les trajectoires migratoires et résidentielles depuis le départ du pays d'émigration, en respectant la volonté des personnes de ne pas vouloir tout raconter de leurs épreuves. Sans être représentatives (ce n'était pas l'objectif), les personnes interrogées illustrent néanmoins la diversité des filières d'accès et des profils (tableaux 2 et 3). Les arrivées en France des personnes interrogées s'échelonnent entre 1999 (1), 2004 (1), 2007 (1), 2009 (1), puis la majorité (25) entre 2012 et 2019 (médiane en 2016, année d'arrivée de 8 des personnes rencontrées). Certaines ont donc une ancienneté de résidence dans la ville qui donne une autre temporalité à la trajectoire, permettant de mieux éclairer leurs conditions d'insertion dans ces lieux.

Le terme de trajectoire est utilisé pour rendre compte d'une temporalité longue – d'une succession d'étapes résidentielles dans laquelle les expériences sociales prennent un sens particulier (Dansereau et Grafmeyer, 1998). Ces trajectoires, fortement dépendantes des dispositifs de transit et d'accueil, croisent des statuts administratifs et des situations individuelles et familiales tout en s'inscrivant dans des espaces locaux spécifiques. « Si, à l'échelle collective, la trajectoire d'un groupe semble lisse, l'altérité des individus étant gommée par des traits communs, la trajectoire de chacun des membres d'un groupe donne accès à des ruptures, à des aspérités » (Fournier-Plamandon, Racine-Saint Jacques, 2014). Ainsi, si l'analyse permet de repérer des mobilités et des « trajectoires-types », qui s'inscrivent dans des espaces géographiques et sociaux (Jolivet, 2007), elles ne sont ni linéaires, ni figées.

Tableau 3 - Situation familiale selon l'âge des personnes interrogées (entretiens)

Sit.fam/âge	Moins 30	30-35	36-40	nr	Ensemble
Seul.e	7	1	2	2	12
Couple enfants	1	5	1	4	11
Fam. Monopar.		2		2	4
En famille (fratrie, mère plus âgée)	1	1			2
Ensemble	9	9	3	8	29

Tableau 4 - Régions et pays d'origine selon les raisons de la migration

Région et pays d'origine/ raisons de la migration	Nombre d'entre- tiens	guerre / persécutions politiques et/ou religieuses	violences familiales	autres raisons
Afrique	12	8	3	1 N-R
<i>Somalie</i>	2	2		
<i>Soudan</i>	3	3		
Éthiopie	2	2		
<i>Côte d'Ivoire</i>	2		2	
<i>Mali</i>	1		1	
<i>Guinée</i>	2	1		N-R
Europe de l'Est	8	7	1	
<i>Albanie</i>	3	2	1	
<i>Géorgie</i>	2	2		
<i>Arménie</i>	1	1		
<i>Russie</i>	1	1		
Ukraine	1	1		
Proche Orient/ Asie centrale	8	8		
<i>Afghanistan</i>	4	4		
<i>Syrie</i>	3	3		
<i>Irak</i>	1	1		
Amérique latine				
<i>Colombie</i>	1	1		
Ensemble	29	24	4	1 N-R

L'analyse des filières d'accès des personnes interrogées à ces villes et de leurs situations résidentielles fait ressortir un premier résultat important : ce ne sont pas les villes qui sont les actrices premières de ces arrivées mais bien le niveau central de l'action publique

cadrant les politiques migratoires et impulsant les dispositifs institutionnels dits d'accueil. Ces politiques descendantes changent le regard que l'on peut avoir sur le pragmatisme des villes et en font avant tout des lieux ciblés par l'État national pour implanter des centres gérés par des associations délégataires. La recherche montre que le niveau départemental de l'État est un pivot dans cette gestion, montrant une autre facette de la gouvernance multi-scalaire. La définition et la mise en oeuvre locale de la politique nationale repose sur des catégorisations et des formes de tri des personnes exilées qui ont des répercussions directes non seulement sur leurs trajectoires mais aussi sur leurs expériences résidentielles.



LA FRONTIERE
TUE
★

CHAPITRE 1

LE RÔLE PRÉPONDÉRANT DES POLITIQUES ÉTATIQUES DE DISPERSION DANS L'ARRIVÉE DE PERSONNES EXILÉES DANS LES VILLES PETITES ET MOYENNES

Les filières institutionnelles d'accès à l'hébergement et au logement : catégorisations administratives et tri des « migrants »

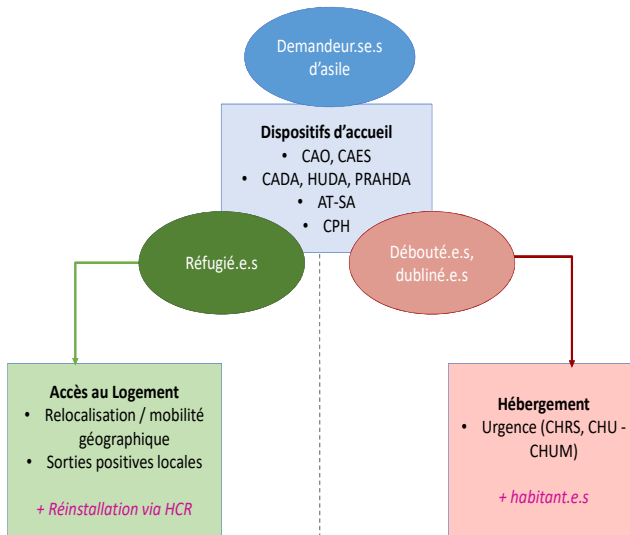
Les filières d'accès à l'hébergement et au logement pour les personnes exilées s'organisent en grande partie dans le cadre du Dispositif National d'Accueil (DNA), par lequel l'État propose un accompagnement, en particulier aux demandeurs d'asile et aux réfugiés sans ressources. Les dispositifs de ce DNA, piloté par l'Office de l'Immigration et de l'Intégration (OFII, Ministère de l'Intérieur), sont eux-mêmes divers et complexes à appréhender. Pour simplifier, nous les avons répartis en trois grandes catégories, sur la base de notre enquête dans les villes petites et moyennes mais aussi des entretiens menés auprès des services centraux de l'Etat :

- les dispositifs dits d'accueil temporaire, qui comportent un accès à des logements individuels ou en cohabitation pour des périodes de plusieurs mois, articulés à l'instruction de la demande d'asile ;
- les dispositifs d'accès à du logement ordinaire et pérenne, qui sont destinés aux personnes ayant obtenu un statut de réfugié leur permettant de résider à long terme sur le territoire français et qui visent plutôt à les accompagner dans leur accès au droit commun ;
- les dispositifs d'hébergement d'urgence, qui permettent en théorie aux personnes dont le statut administratif est précaire voire irrégulier (déboutées ou dublinées) une mise à l'abri ponctuelle, d'une ou de quelques nuits.

Le schéma ci-dessous (Fig. 1) illustre le lien entre catégories administratives et conditions résidentielles : une personne demandeuse d'asile est censée être logée en dispositif d'accueil (bleu) puis, selon qu'elle obtient ou non un statut de réfugiée, elle sera orientée vers un logement pérenne (vert) ou bien devra avoir recours à de l'hébergement d'urgence (rouge).

Figure 1. Accès aux dispositifs d'hébergement et de logement d'une personne exilée selon son statut administratif (voir en annexe les différents sigles et définitions)

Source - équipe Lab'Urba, 2019



Notre recherche montre que dans les faits, cet itinéraire est souvent bien moins linéaire, notamment en raison de la saturation d'une grande partie des dispositifs. Il est ainsi fréquent que des personnes demandeuses d'asile fassent d'abord un séjour en structures d'hébergement d'urgence avant de pouvoir accéder à du logement d'accueil, tout comme il arrive souvent que des personnes réfugiées soient bloquées dans les dispositifs temporaires

pour demandeurs d'asile. Il n'en reste pas moins que les catégories administratives et juridiques dans lesquelles les politiques nationales migratoires fixent pour un temps les individus ont des incidences directes sur leurs possibilités d'accès à certains types d'habitat, mais aussi sur les localisations de ces derniers. Ces répartitions construites à l'aune des catégories administratives conduisent à des processus de tri des personnes exilées : celles ayant les statuts administratifs les plus précaires sont les plus exclues des dispositifs d'accueil et d'hébergement.

Alors même qu'elles représentent la majorité des exilés pris en charge dans le cadre du DNA, puisque seuls 27% des demandeurs d'asile obtiennent le statut de réfugié en France, ces personnes sont reléguées dans des zones d'ombre de l'action publique : il n'y a pratiquement pas de dispositifs qui permettent de les héberger ou de leur proposer un accompagnement social. De plus en plus, même l'hébergement d'urgence, pourtant censé être inconditionnel, devient difficile d'accès pour elles. C'est une des conséquences de la circulaire Collomb de décembre 2017, qui prévoit le recensement des « migrants » dans les centres d'hébergement, ce qui transforme ce dernier de dispositif d'accueil en outil supplémentaire de contrôle des personnes et de leurs mobilités.

Une politique nationale de dispersion mise en œuvre à l'échelle départementale pour gérer les flux de personnes exilées

Ces dernières années, l'État a privilégié l'ouverture des dispositifs d'hébergement et de logement des exilés en dehors de l'Île-de-France et des grandes métropoles. Cette politique de dispersion est réaffirmée dans le Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et d'Intégration 2021-2023, avec l'argument d'un « rééquilibrage territorial » à l'échelle régionale². Cette répartition spatiale dans des villes petites et moyennes en dehors des espaces frontaliers vise à éviter les effets dits de « concentration ». Dans ce cadre, les logiques de dispersion des personnes exilées sont communes à l'ensemble des différents dispositifs et les acteurs de

² Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et d'Intégration 2021-2023, Ministère de l'Intérieur, décembre 2020

l'État orchestrent leur distribution géographique.

C'est notamment le cas pour les Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO), développés en 2016 après les démantèlements de la Jungle de Calais et des campements de rue parisiens, tout comme pour les Centres d'Accueil des Demandeurs D'Asile (CADA) s'adressant spécifiquement à ce public, dispositifs plus anciens mais renforcés ces dernières années. Après la sollicitation de l'État central *via* la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'accès au Logement (DIHAL), les relais délocalisés de l'État, les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), organisent localement l'ouverture de ces centres. Pour ce faire, elles lancent des appels d'offre pour trouver des gestionnaires et mobilisent les acteurs locaux, en particulier les municipalités, pour garantir leur adhésion. Elles s'occupent également, dans le temps plus long, de recueillir les données sur les places disponibles dans les dispositifs afin de permettre aux instances centrales, au travers de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), de réguler les répartitions à l'échelle nationale.

Les mêmes logiques se retrouvent dans les dispositifs d'accès au logement appelés « mobilité géographique » ou bien « relocalisation ». Il s'agit alors, pour l'État central, de s'assurer que les personnes obtenant un statut de réfugié en Ile-de-France privilégient l'installation dans un logement en dehors du territoire de la métropole parisienne. Dans cette optique, en 2015, la DIHAL a créé une plateforme nationale pour le relogement des réfugiés, dont la vocation est de faire se rencontrer les offres de logements vacants dans des villes petites et moyennes avec des candidats réfugiés statutaires. Malgré des résultats plutôt mitigés (sur les objectifs de 2000 et 1000 relogements prévus en 2018 et 2019, les relogements effectués ont été d'environ 10%³), l'État continue de développer ce dispositif, en essayant dorénavant de davantage l'articuler à des offres d'emploi. Mais, de fait, il semble que peu de personnes obtenant leur statut de réfugiées en Ile-de-France ne souhaitent en

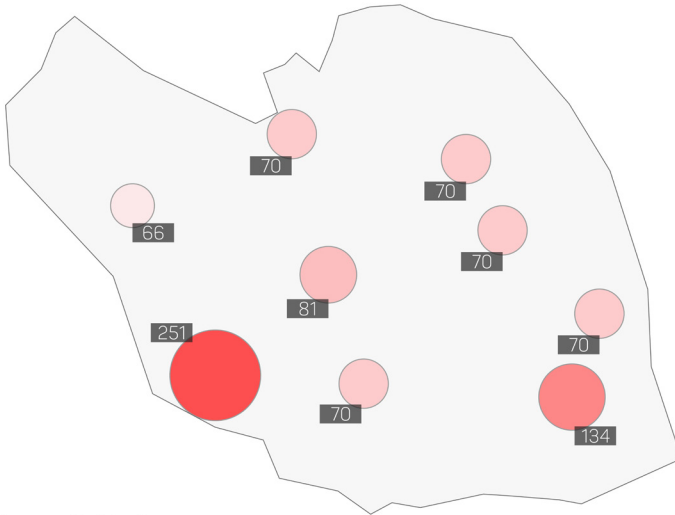
3 Groupement d'Intérêt Public - Habitat Intervention Sociale - *Bilan Plateforme pour le relogement des réfugiés*, 2018

partir, même pour accéder à du logement : sur 2 595 bénéficiaires de la protection internationale au 31/12/2018, 218 personnes déclarent être favorables à une solution hors IDF, soit 8,4 %⁴.

Cette politique descendante de l'accueil organisée par l'État est mise en œuvre à l'échelle des départements. Un des résultats premiers de notre recherche est de montrer que la gouvernance de ces dispositifs ne relève pas des communes mais plutôt des services décentralisés et des gestionnaires associatifs prestataires de l'État. Implantés dans différentes villes du département, cet éclatement renforce la dispersion géographique des exilés : dans celui de l'Ouest, on compte ainsi 4 dispositifs accueillant 990 personnes, dans celui du Centre 3 dispositifs accueillant 336 personnes et dans celui du Sud, 5 dispositifs accueillant 659 personnes. Le nombre de places à décliner par département est fixé par l'État en fonction des opportunités résidentielles en termes de place mais aussi des situations politiques locales. L'enjeu central pour l'État est bien d'assurer la fluidité du DNA : les opérateurs locaux, gestionnaires des dispositifs, font remonter chaque semaine aux DDCSPP ou aux services régionaux de l'OFII des tableaux de données précises sur les exilés hébergés ou sortis de leurs centres, des objectifs chiffrés sont établis pour les processus de relocalisation, et les DDCSPP peuvent même intervenir dans la gestion des centres d'hébergement d'urgence.

⁴ *Idem*

Figure 2 : Répartition spatiale des dispositifs à l'échelle départementale : cartographie schématique de l'Ouest



Source: enquête de terrain.
©Jules Jung - Stepcarto.com

Tableau 5 - Nombre de places par types de dispositifs d'accueil dans le département de l'Ouest

Source : équipe Lab'Urba 2019

Dispositifs	Nombre de places
CADA	490
HUDA	354
CAO	26
CPH	120
Total	990

Ces gestionnaires de dispositifs, mandatés par l'État, regroupent plusieurs types de structures : certaines, comme Adoma, sont les antennes locales d'organisme national, quand d'autres sont des associations locales, plus ou moins importantes. Ces dernières agissent toutefois souvent à l'échelle départementale et sont déjà en charge des structures d'hébergement d'urgence et de la gestion du 115. En revanche, à l'inverse de structures nationales comme Adoma qui gère depuis longtemps des dispositifs d'accueil de type CADA, les associations locales n'ont pas toujours une expérience avec des publics relevant du DNA. Sur un même territoire, plusieurs associations locales et nationales peuvent avoir la charge de différents dispositifs d'accueil : il en résulte une parcellisation de l'action qui renforce l'effet de dispersion géographique mais renforce aussi le poids des services de l'État dans l'organisation des flux entre les différents centres.

La marque des trajectoires imposées : s'installer dans une ville inconnue, entre soulagement et inquiétude

Une expérience de non-choix

Quelles sont les conséquences de ces politiques de dispersion et de tri par le statut administratif pour les personnes exilées ? Celles que nous avons rencontrées dans les trois villes étudiées, installées depuis quelques mois ou plusieurs années dans celles-ci, tiennent un discours globalement positif sur la localisation. Néanmoins, elles continuent de percevoir très négativement l'expérience initiale de s'être vues imposer une trajectoire résidentielle vers une ville inconnue, loin de tout point d'ancrage social ou de repères. Ainsi, tous les enquêtés ont insisté sur le fait qu'ils et elles n'ont pas eu le choix de la localisation de leur hébergement ou logement, en soulignant le stress que cela a pu impliquer. Si les exilés que nous avons rencontrés sont – de fait – restés dans les villes petites et moyennes, nombreux sont les récits évoquant des personnes pleurant à leur arrivée, voire refusant de descendre du bus qui les conduisait ou retournant tout de suite d'où elles venaient (souvent, Paris).

Prenons deux exemples typiques, au sens où ils correspondent à des tendances fortes dans les trajectoires que nous avons étudiées. Mikayla, Bodan et leurs deux enfants sont arrivés d'Ukraine à Strasbourg, où résident la sœur de Bodan et sa famille. Hébergés par l'État dans un hôtel insalubre, dans lequel ils sont dévorés par des punaises de lit, ils souhaitent déposer une demande d'asile. Ils comprennent alors que pour être pris en charge et accéder à un logement décent, ils doivent accepter de quitter Strasbourg et de partir à plusieurs centaines de kilomètres, dans une ville moyenne dont ils n'ont jamais entendu parler. Ils auraient préféré rester près de leur réseau familial mais ils consentent à partir car ils n'ont pas d'autres solutions pour accéder à leurs droits.

« En fait, on a le droit de refuser, mais après on n'a pas les aides, c'est comme ça. On a tout fermé si on refuse. Et comme on savait pas parler (français), on connaît pas les lois français, sans aide, on ne peut pas vivre ici. C'est pour ça on est venu. Mais bon au départ c'était stressant, parce que quand même on a vécu 2 mois à Strasbourg, et comme on ne savait pas parler (français), on était avec la sœur de mon mari, c'était normal pour être ensemble, c'était bien pour la communication » - Mikayla et Bodan, Ukrainiens, autour de 30 ans, 3 enfants, réfugiés, Saint-Liorac

De son côté, Sadri, homme Afghan de 32 ans, est arrivé seul en France. Il s'est immédiatement rendu à Calais car son objectif était d'aller en Angleterre dont il maîtrisait la langue. Au fil de tentatives toutes aussi dangereuses qu'infructueuses, il était toujours dans la Jungle lors de son démantèlement, en octobre 2016. L'alternative proposée par l'État français était alors la suivante : soit il demandait l'asile et pour cela, montait dans un bus pour être conduit dans un centre d'accueil (CAO) bien plus loin sur le territoire français, soit il déclinait cette offre et restait dans une situation d'irrégularité qui faisait peser sur lui une menace permanente d'expulsion (Le Courant, 2015). Il a alors décidé de monter dans un bus, sans savoir où celui-ci le conduisait. Le même dispositif se retrouve au départ de centres d'hébergement situés en Ile-de-France :

« Y a un tableau, on mettait les noms. Tu viens, tu regardes... si il y a ton nom, tu es transféré. » - Moussa, homme guinéen, seul, 38 ans, demandeur d'asile, Saint-Liorac

Q. « Tu choisis pas ? « Non non non non. C'est... toi Marseille, toi Saint-Liorac, toi comme ça, choisis pas » - Mustafa, homme seul, Soudanais, 28 ans, réfugié, Saint-Liorac

L'ambivalence des premiers temps d'installation : entre soulagement et anxiété

Au-delà de ce sentiment de contrainte, l'arrivée dans les dispositifs d'accueil de la ville petite et moyenne est vécue de manière ambivalente, entre le soulagement, d'être en France, d'être « arrivés » quelque part, pour beaucoup d'avoir enfin un hébergement (plus ou moins) stable, mais aussi l'inquiétude, liée au manque de repères dans ce nouvel endroit et à l'isolement qui en résulte, ainsi qu'aux démarches administratives longues et incertaines⁵.

De fait, une nouvelle étape du parcours migratoire commence lors de l'arrivée, comme l'exprime Mustafa :

« la grande problème, avant nous arriver ici. La grand problème... Euh... Généralement je pense, après arrivée ici, toutes choses finies. Mais ici commencent d'autres choses [oui d'autres problèmes]. Oui papiers donnés, donnés pas, positif négatif, des choses comme ça » - Mustafa, homme seul, Soudanais, 28 ans, réfugié, Saint-Liorac

L'installation en CAO ou en CADA dans ces villes n'est souvent que le début d'une procédure de demande d'asile qui va donner lieu à une longue attente, empreinte de stress et d'incompréhension face aux rendez-vous à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA, qui instruit les demandes d'asile)

5 Cette ambivalence se retrouve parmi les exilés qui ne sont pas arrivés directement par la dispersion institutionnelle mais par le biais de passeurs. Ils sont minoritaires parmi les personnes rencontrées, mais n'ont pas non plus choisi leur destination. Parmi eux, certains accèdent aux dispositifs d'accueil locaux une fois déposés dans la ville par des passeurs.

et aux problèmes de langue et de présentation de soi qu'ils supposent (D'Halluin-Mabillot, 2012 ; Pian, 2019). Cette attente est pour les exilés un moment où leur sort est incertain, où ils et elles ont peur d'être obligés de repartir, ce qui rend leur situation dans la ville étudiée fragile. L'incertitude de la demande d'asile (et des recours fréquents) engendre de fait de l'anxiété au sujet de l'hébergement et du lieu de vie : les hébergements dans les centres d'accueil restent provisoires et peuvent changer en fonction de l'évolution du statut administratif : les exilés savent que s'ils sont déboutés du droit d'asile, ils peuvent être remis à la rue.

De plus, les procédures administratives, loin de tenir compte des traumatismes fréquemment subis par les exilés, en produisent souvent des réactivations ou des renforcements. L'analyse des raisons d'émigrer et des parcours migratoires met au jour une expérience largement partagée : celle de l'urgence et de la précipitation du départ dans un contexte de danger ou de tension⁶. Les violences que les exilés ont subies dans leur pays les affectent fortement, mais les parcours migratoires ont souvent eux-mêmes été vecteurs de profonds stress et de drames, notamment en Libye et lors de la traversée de la Méditerranée. Les premiers mois passés en France, dans la rue ou dans des structures d'accueil, ont également contribué à développer chez les exilés des sentiments de vulnérabilité et ont souvent conduit à des réactivations de traumatismes liés à leur émigration. Celles et ceux qui déposent une demande d'asile doivent alors vivre l'épreuve des récits de leur parcours et des raisons de leur départ. Ces éléments leur sont demandés plusieurs fois lors de leurs rendez-vous dans les services administratifs, avec les avocats et enfin, devant les tribunaux. Reparler de ces circonstances, c'est aussi pour eux les revivre, les réactiver régulièrement alors même qu'il s'agit bien souvent d'événements à forte charge traumatique. C'est aussi être confrontés à une méfiance, à la suspicion d'un mensonge, ce qui rend ces moments encore plus pénibles et les conduit bien souvent à être plus silencieux qu'ils ne l'avaient envisagé initialement.

6 En effet, la majorité des exilés rencontrés sont partis pour fuir des formes de répression, la guerre (24 personnes) ou encore des conflits familiaux (4 personnes).

« Ça a été difficile psychologiquement, parce que des fois ils nous croient pas, ils demandent des papiers, ils demandent toujours des vérifications, des papiers d'Ukraine » - Mikayla et Bodan, Ukrainiens, autour de 30 ans, 3 enfants, réfugiés, Saint-Liorac

« Ils disaient que c'était imaginaire... Ça fait mal. Mais on continue. » - Arlinda, femme Albanaise originaire du Kosovo, 32 ans, en couple, déboutée, Layronastre

Lors de leur arrivée et en fonction de ces parcours administratifs, les personnes exilées savent aussi qu'elles peuvent être déplacées d'un lieu à l'autre en fonction des places disponibles, de logements qui se libèrent. Elles ont le plus souvent l'impression de ne pas maîtriser leur devenir et d'être dépendantes de l'assistance des autres. Ainsi Faduma, somalienne arrivée en 2016 au CAO près de Layronastre avec son mari, a été transférée ailleurs dans le CADA d'une autre petite ville 9 mois après, puis au CPH de Moustier (ville moyenne à environ 30 km) 9 mois après. Elle est finalement restée à Moustier et a trouvé un appartement à louer dans le secteur privé. Pour elle, c'est seulement une fois ce statut résidentiel atteint qu'elle a pu se sentir soulagée car cela représente un grand pas vers l'autonomie : « *Maintenant, nous pas besoin assistant.* » (Faduma, femme Somalienne de 21 ans, en couple avec 1 enfant, réfugiée, Moustier)

Dans ces premiers moments d'installation dans les CAO et les CADA, les exilés sont également confrontés à un grand désœuvrement. L'attente anxieuse doublée de l'impossibilité de travailler liée au statut de demandeur d'asile et du manque fréquent d'activités provoquent un fort sentiment d'ennui. Celui-ci peut donner lieu à des formes de déprime parfois très violente. Les personnes seules le ressentent davantage que les familles qui doivent mener des démarches pour leurs enfants et parfois s'occuper d'eux à plein temps. Pourtant Nabila, mère célibataire d'une petite de 6 mois qui séjourne au CADA de Moustier, préfère ne pas mettre sa fille trop longtemps à la crèche dans la journée par peur de se sentir trop seule.

S'ajoute à cela un isolement difficile à vivre : parce qu'ils ont été envoyés dans des villes où ils ne connaissent personne en arrivant et dans lesquelles il y a peu de compatriotes, les exilés se retrouvent isolés. La dispersion contrainte dans les CAO et les CADA les éloigne de leurs éventuels réseaux de sociabilité pré-existants. A Layronastre, Ahmed, (19 ans homme seul, Malien, avec un titre de séjour), évoque beaucoup durant l'entretien la solitude dans laquelle il se trouve, et qui est en grande partie liée au fait qu'il n'y a pas beaucoup de personnes dans la même situation que lui et pas beaucoup de jeunes :

« à Paris, j'ai des amis qui me comprennent bien. Mais ici, je m'ennuie, il n'y a rien à faire » Ahmed dit rester chez lui la plupart du temps, « toute la journée » parfois. A côté de Paris, il connaît des gens dans un foyer où il peut aller séjourner. Le problème, c'est qu'à Paris tout est cher. Souvent il a envie d'y aller mais ne peut pas car il n'a pas d'argent.

Si les ambivalences entre soulagement et inquiétude, amélioration de la situation résidentielle et isolement, se retrouvent chez la plupart des exilés, elle varie néanmoins selon la manière d'arriver et, ce qui est corrélé, l'étape du parcours administratif. Pour les familles réinstallées (3), qui arrivent directement de camps de réfugiés en dehors de France, ou pour les exilés qui viennent des rues parisiennes ou de structures d'hébergement parfois très insalubres, l'arrivée dans ces villes petites et moyennes correspond à une amélioration de leur situation résidentielle. C'est ce qu'expriment certains en disant que s'ils ont accepté de se rendre dans cette ville inconnue, c'est parce qu'ils voulaient aller « n'importe où mais avec un toit » ou encore « n'importe où mais avec la famille ». Enfin, pour les exilés qui, en raison de leurs statuts - déboutés et dublinés - ne sont pas pris en charge par la filière institutionnelle, l'arrivée peut rimer avec errance et vie à la rue.

Dans ce contexte, lors des premiers temps de leur installation, certains exilés développent des stratégies d'évitement pour ne pas trop rester dans cette ville non choisie : ils retournent là où ils séjournaient avant ou rendent visite à des amis dans d'autres villes.

Encore faut-il pouvoir se déplacer et avoir des points de chute : ce sont plus souvent les hommes jeunes célibataires qui développent ce type de pratiques. Ibrahim explique ainsi comment, dans les premiers mois de sa vie à Moustier, il s'arrangeait pour partir le plus souvent possible à Paris où il avait séjourné auparavant, jusqu'à inquiéter voire agacer son assistante sociale :

« L'OFII me dit d'aller à Moustier. Du coup je demande à mon assistant social pourquoi aller à Moustier et tout, il m'a dit c'est pas nous qui décide c'est OFII. J'ai dit mais je connais pas Moustier, je connais rien. Mais bon après j'étais là, je suis venu le 23 octobre.

Q- Comment tu étais quand tu es arrivé ?

I- Quand je suis arrivé, le premier jour, je suis tellement perdu, je connais pas qqn ici, je connais pas cette ville (...) quand je suis arrivé j'ai dit non je reste pas ici, j'ai parlé avec des amis j'ai dit non je veux retourner à Paris, là-bas parce que je connais des gens et tout. Et des fois oui j'ai pris le train pour aller là-bas et tout... Avant les 6 mois je suis allé beaucoup à Paris. Je suis arrivé le 23 octobre, je reste 1 semaine, j'étais à Paris (rire) je restais là-bas 3 jours, 4 jours. En train. Parce qu'ici j'ai rien à faire. » - Ibrahim, homme seul soudanais de 26 ans, réfugié, Moustier

Ces représentations négatives de l'arrivée dans ces villes sont liées avant tout au non-choix de ces déplacements, aux incertitudes administratives et à l'isolement de ces premiers temps de l'immigration. Elles n'empêchent pas un attachement aux lieux et aux personnes qui vont les soutenir, cet attachement expliquant en grande partie, l'image plutôt positive qu'ils se font à moyen terme de ces villes petites et moyennes.

MAISON CORDEIL

eaux

Liste de mariage

ménage

OPERATION GARANTE 600
CONTROLE ET EXTRACTION
DE L'EAU
CHACUN 6 MINUTES
see

AFFICHAGE
STRICTEMENT
INTERDIT
SOUZ PENNE D'AMENDE
10000 francs

TOUSTES
ILLESALLES

CHAPITRE 2

L'ACCÈS AU LOGEMENT : DES TRAJECTOIRES RÉSIDEN- TIELLES CONTRAINTES PAR UNE GESTION ETHNICISÉE DE LA MIXITÉ ET UN HABITAT DIFFUS

Ressource première pour les exilés (Raüchle et Schmiz, 2019), mais aussi argument gouvernemental avancé pour orienter les flux migratoires vers les villes petites et moyennes, le logement est un champ d'action qui croise à la fois les politiques nationales et locales et relève de deux politiques sectorielles, celle de l'immigration et celle du logement. Comment se fait cet accès au logement dans des contextes marqués par une moindre tension résidentielle (plus de vacance, des loyers et des prix abordables...) ? Peut-on parler d'opportunités résidentielles ? Quels sont les effets des politiques et pratiques locales sur les conditions et trajectoires résidentielles des exilés ?

Répondre à ces questions suppose d'abord de spécifier les conditions résidentielles de ces exilés.

Des situations et des trajectoires résidentielles diversifiées : quatre grandes étapes

Le tableau ci-après rend compte de la situation résidentielle diversifiée des personnes exilées au moment où nous les avons interrogées. Ces conditions résidentielles reflètent avant tout l'état de leur statut administratif et, non sans lien, l'ancienneté plus ou moins grande de leur arrivée en France et dans les villes concernées.

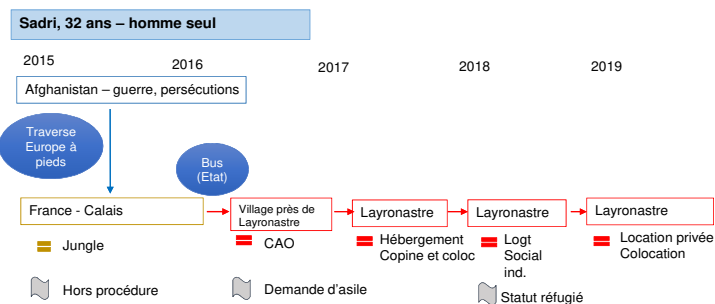
Tableau 6 - Situation résidentielle des personnes interrogées

Situation résidentielle	Nombre de personnes interrogées
Hébergé CAO + CADA	5
Hébergement solidaire	5
Appartement loué via association	4
Logt foyer	2
Location privée	4
Locataire HLM*	8
Accédant à la propriété	1
Ensemble	29

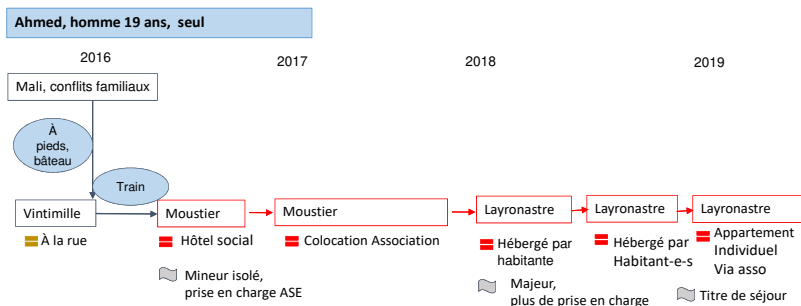
L'analyse par les trajectoires plus longues permet d'identifier des « trajectoires-types » depuis l'arrivée en France, comprenant quelques étapes croisant le moment de la migration, l'évolution du statut administratif, et la situation résidentielle (10 personnes installées depuis plus de deux ans). Les deux premières sont assez communes aux personnes interrogées. Les deux étapes suivantes varient selon l'obtention ou au contraire le refus du statut de réfugié :

Étapes	Conditions résidentielles	
Étape 1	Le temps de la rue, du camp et de l'hôtel social (soit à Paris ou dans la première ville d'arrivée - il s'agit surtout de personnes n'ayant pas encore déposé leur demande d'asile, ou bien étant dublinées ou déboutées, ou encore de mineurs isolés non pris en charge)	
Étape 2	Le temps de l'hébergement, soit chez des habitants, soit dans une structure institutionnelle de l'accueil (qui correspond aussi au temps d'attente de l'issue de la procédure administrative ou de la stabilisation de leur situation pour des personnes ayant obtenu le statut de réfugié)	
	Obtention du statut	Refus (débouté, en appel, dubliné, ...)
Étape 3	Le temps de l'autonomie - accès à un logement locatif social ou privé, parfois en intermédiation locative	Le temps du recours - hébergement en CAO, CADA, hébergement par des habitants
Étape 4	Le temps de l'installation durable - logement autonome, locatif ou en accession à la propriété	Le temps du retour à la rue ou à l'hébergement d'urgence et/ou chez des habitants

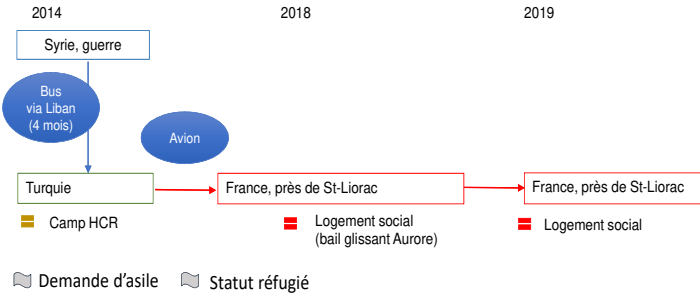
Les bifurcations sont nombreuses dans ces trajectoires-types qui ne sont pas linéaires et que nous avons retracées pour toutes les personnes interrogées. Elles vont aussi dépendre des pratiques des différents hébergeurs et logeurs, des évolutions familiales et de l'offre locale. C'est ce que montre la trajectoire de Sadri qui a finalement choisi de vivre en colocation après un passage en logement social :



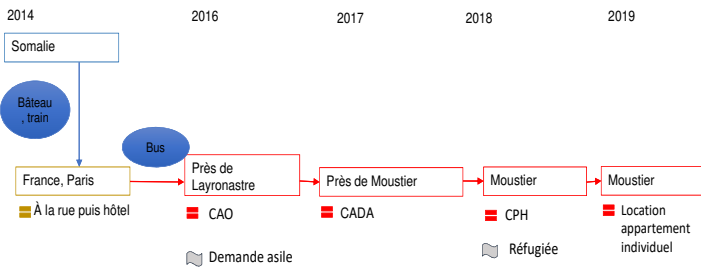
Les différentes trajectoires présentées ci-dessous permettent de montrer à la fois les différences notables selon les profils des exilés et leurs modalités d'arrivée, mais aussi les récurrences dans l'articulation entre certaines situations administratives et certaines conditions résidentielles.



Burhan, homme réinstallé – marié, 3 enfants (1, 4 et 5 ans)



Faduma, 21 ans, en couple, enfant de 2 ans



Mustafa, 28 ans – homme seul



Mixer et disperser pour mieux « intégrer » : discours et tri ethnique des « logeurs »

Différents acteurs interviennent dans l'accès au logement des exilés ; les gestionnaires des structures d'hébergement opèrent a priori plutôt un tri qui conduit à une affectation différenciée selon les statuts administratifs ; les préfetures et bailleurs sociaux vont arbitrer entre le droit au logement et la « mixité sociale » ; les habitants et associations qui mettent à disposition des chambres ou des logements en colocation vont plutôt intervenir pour gérer les situations d'urgence. Pourtant, l'analyse des discours et pratiques des « logeurs » institutionnels (gestionnaires de centres, préfetures et bailleurs sociaux) fait ressortir des logiques communes de gestion de l'accès au logement.

Tout d'abord « la mixité sociale » reste une référence constante dans les discours de ces logeurs. Il s'agit « d'éviter la concentration » de ces personnes dans le logement social. Deux registres d'arguments sont avancés. Le premier renvoie plutôt aux logiques de gestion des bailleurs sociaux, les personnes exilées étant assimilées à des populations « pauvres » et « en difficulté ». On y retrouve un discours assez commun aux acteurs du logement social depuis les années 1990 (Blanc, 2010 ; Lelévrier, 2008) la mixité sociale étant énoncée par ces bailleurs comme une question d'« équilibre de peuplement », qui faciliterait la gestion « des quartiers ».

« Y avait aussi comment...un regard sur euh... Un équilibre au niveau du territoire, d'essayer de pas tous les mettre sur le même quartier dans l'objectif ben...de la mixité quoi. » - entretien bailleur social, Ouest Habitat

Ainsi, les pratiques d'attribution ne vont pas seulement tenir compte des logements disponibles mais aussi de la concentration de populations pauvres et immigrées dans les quartiers. Cette concentration est présentée comme un risque d'aggravation de leurs difficultés de gestion, des « impayés » mais également « de la stigmatisation » (bailleur social, Locheronde). Dans deux des

terrains étudiés, ce discours est associé aux grands ensembles, considérés comme des « ghettos » et dans lesquels des opérations de rénovation urbaine sont en cours. On retrouve dans ces villes, des logiques de tris qui ont marqué l'accès au logement social des immigrés depuis les années 1970 (Barou, 2002).

Le second registre d'arguments associe la mixité et la dispersion des personnes exilées au sein de la ville à l'idée normative d'une « meilleure intégration » des personnes, la mixité sociale renvoyant alors à une mixité ethnique. Un des bailleurs juge ainsi la concentration comme porteuse à la fois de conflits de cohabitation et de risques de « repli communautaire » (bailleur social, Saint Liorac). Dans la pratique, il ne s'agirait pas seulement « d'éviter de mettre tous les migrants au même endroit », mais également de « ne pas mettre ensemble des personnes de même origine », à toutes les échelles de l'habitat, dans un quartier de la ville, une cage d'escalier ou un appartement partagé en colocation. À l'inverse, la mixité résidentielle est considérée comme un moyen pour les personnes exilées de mieux adopter les normes d'une sorte de « bien habiter » dont seraient porteurs les gestionnaires ou les voisins non immigrés. La dispersion des « compatriotes » dans les différentes colocations, prônée par les gestionnaires de centres, éviterait la constitution de communautés et favoriserait « l'apprentissage de la langue », l'adoption des « règles de vie » et du « vivre ensemble ».

« La mixité est la meilleure chose. Il vaut mieux mettre des nationalités différentes, il y aura un respect par la méconnaissance de l'autre, que si vous mettez des géorgiens et des syriens, ils vont être sur les mêmes codes donc ils vont être exigeants avec l'autre. » - travailleur social, CADA, Layronastre.

Dans ce registre, les logeurs construisent des catégorisations ethniques qui ne sont pas nouvelles, même si les groupes ainsi construits ne sont pas les mêmes (Simon et Sala-Pala, 2010), fondées sur des différences religieuses et culturelles (réelles ou supposées) en les classant selon une plus ou moins grande capacité d'intégration ou d'entente entre ressortissants de différents pays d'émigration.

« Vous voyez on prend les tchéchènes et les arméniens, les arméniens ils s'intègrent beaucoup plus et ont une vie beaucoup plus sociale et ainsi de suite, en ouvrant des commerces et ainsi de suite. Les tchéchènes c'est quand même très différent quoi. » - bailleur social, Saint-Liorac

Cette gestion de l'accès au logement par la dispersion oriente les trajectoires résidentielles des populations tout en réduisant l'offre de logements qui leur est accessible. Par ailleurs, elle contrecarre les affinités et aspirations des personnes à cohabiter ou à non avec des personnes originaires du même pays. Elle rend aléatoire, inégal et discriminatoire un accès au logement pourtant revendiqué comme de « droit commun ».

« S'ils passent, s'ils font une demande de logement, ils sont comme les autres, ils entrent dans le droit commun, on les loge dans le droit commun (...) En sortant de CPH, ils voulaient tous aller là. Parce qu'il y avait les autres Syriens. Et moi j'ai dit au CPH « non on va reproduire les erreurs du passé, il faut pas les remettre au même endroit (...) On leur dit non, on leur attribuera des logements sur une autre résidence. Mais nous faut qu'on mix quoi, je veux dire... » - bailleur social, Saint-Liorac

Pourtant, interrogés sur ces cohabitations, certains gestionnaires et bailleurs reconnaissent que le relogement (contraint par la disponibilité de l'offre) dans une même colocation ou un même quartier de certaines personnes exilées qui le voulaient ne s'est pas forcément mal passé, ou vice-versa. La mixité par la dispersion n'en reste pas moins une sorte de principe d'action peu remis en question par les acteurs en charge de les appliquer.

L'accès au logement : des opportunités sous contrainte, des ajustements pour les réfugiés

Ces logiques de gestion ethnicisée sont néanmoins conditionnées par l'offre de logement existant dans ces villes petites et moyennes. De fait, les caractéristiques de cette offre renforcent la dispersion tout en tempérant l'idée « d'opportunités résidentielles ».

La vacance de logements est importante, surtout dans la ville moyenne du Centre. Mais la question n'est pas tant la vacance que la localisation, la typologie et le niveau de loyer des logements disponibles. L'offre spécifique de logements dans ces villes n'est en effet pas vraiment adaptée à la demande de logements dans ces territoires, et encore moins aux personnes exilées. Autour des villes-centres, c'est l'habitat individuel en propriété et en diffus qui domine, un habitat de grandes maisons, dispersées dans de petites communes, nécessitant l'usage de la voiture pour se déplacer. Or cette offre tend à éloigner les exilés des lieux de centralités. Quant au parc social, il a l'avantage de se concentrer dans les villes-centres (pour les deux villes moyennes), ce qui facilite l'accès aux services, alors qu'il y a peu de vacance dans la petite ville et les communes environnantes. Mais d'une part, les logements disponibles sont principalement de grands logements de trois, quatre pièces et plus, alors que la demande est plutôt celle de petits logements d'une et deux pièces, les exilés étant surtout des personnes isolées. D'autre part, ces logements abordables se situent souvent dans les quartiers d'habitat social stigmatisés et concentrant la population immigrée locale depuis les années 1970, lieux dans lesquels les bailleurs cherchent à éviter le relogement des exilés au nom de la mixité sociale. Enfin, ces logements sociaux (en dehors de l'offre de colocations mise à disposition des gestionnaires de places d'hébergement) sont surtout accessibles aux personnes ayant obtenu un statut de réfugiées. Quant à la construction neuve, y compris lorsqu'il s'agit de logements construits avec des prêts ciblés sur les populations à bas revenus, les niveaux de loyer la rendent inaccessible aux plus modestes et donc aux exilés, même dans ces espaces résidentiels détendus.

Tableau 7 - Données sur le parc de logements dans les communes et les départements concernés

Données	St Liorac	Layro-nastre	Loche-ronde	Centre	Sud-est	Ouest
% propriétaires	49,4	51,4	47,1	70,5	62,1	72,1
% maisons	29,6	49,4	51,1	75,8	63,8	83,6
% logts. Sociaux	22	13,8	17	9,0	12	7,8
Vacance parc total	14,4	10,4	5,2	11,9	8,7	5,3

Source : Insee, dossier statistique, 2017

Cette faible adéquation entre l'offre disponible et la demande n'a pas des effets seulement sur l'accès au logement, mais aussi sur les conditions de vie et les mobilités quotidiennes des personnes exilées. Si elles sont hébergées ou acceptent des logements dans des petites communes mal desservies par les transports, elles sont confrontées à la fois à l'isolement et aux difficultés d'accès aux services et à l'emploi. Si elles accèdent au logement social, elles se retrouvent souvent dans des quartiers dans lesquels les bailleurs cherchaient précisément à éviter le relogement pour ne pas accroître la stigmatisation. Le paradoxe tient au fait que cette inadéquation de l'offre, particulièrement importante dans la ville de l'Ouest, contraint certains bailleurs à revoir leur principe de mixité et à loger, à l'inverse de leurs discours, les exilés dans les quartiers où sont concentrées des populations immigrées, là où l'offre est disponible et abordable. Les logeurs peuvent alors réajuster leur discours sur les risques de repli communautaire en mettant en avant l'importance des liens et des réseaux pour ces personnes et les risques d'isolement (bailleur social, Locheronde).

L'ensemble des acteurs locaux peut aussi être amené à proposer des solutions spécifiques et partenariales pour faciliter l'accès au logement social de ces personnes et répondre ainsi aux injonctions des politiques nationales. Là encore, les initiatives varient d'un site à l'autre. C'est ce qu'ont fait les acteurs locaux à l'échelle du département d'un des sites, Locheronde à l'Ouest, en mettant en place un traitement prioritaire concernant uniquement les per-

sonnes ayant obtenu un statut de réfugiées. Une commission locale trimestrielle rassemblant les trois bailleurs sociaux, les représentants de l'État et les trois gestionnaires de dispositifs d'accueil, « positionne des candidatures sur des logements disponibles » (entretien DDCSPP, Locheronde) proposés par les bailleurs. Cette commission peut aussi proposer des colocations aux personnes isolées. L'argument est triple, relevant autant de la gestion des flux que de l'accès au logement. Il est exprimé en ces termes dans les entretiens : « désengorger les flux » et éviter la « saturation » des dispositifs d'accueil ; « sortir la demande » de ces exilés de la filière prioritaire du Droit au Logement Opposable (DALO) ; favoriser « l'intégration par le logement » des réfugiés. Un des paradoxes de cette initiative, propre au contexte français, est de pratiquer une sorte de discrimination positive au bénéfice des réfugiés mais sans pouvoir la nommer comme telle (Escafré-Dublet et Lelévrier, 2019) puisque la référence au droit commun et à l'égalité d'accès ne le permet pas. Si certains acteurs évoquent dans leurs discours informels un « contingent réfugié », d'autres préfèrent parler ainsi d'un « dispositif d'accompagnement », restant très évasifs sur des données chiffrées permettant d'en mesurer l'ampleur et l'efficacité. Cette commission, en place depuis 2018, aurait permis l'accès au logement social d'une trentaine de réfugiés en un an. Par ailleurs, en complément de ce dispositif d'accès au logement, tous les deux mois depuis 2018, un comité de pilotage, sous l'égide de la DDCSPP, rassemble cette fois le conseil départemental, les trois associations gestionnaires de dispositifs et les structures d'insertion et d'accès à l'emploi pour accompagner les réfugiés dans leur formation professionnelle et l'accès à l'emploi. Ces dispositifs d'aide à l'accès au logement social et à l'emploi restent néanmoins centrés sur les personnes statutaires.

L'emploi, un facteur déterminant de l'accès à un logement autonome

L'ensemble de ces pratiques et conditions d'accès au logement (spécifique et ordinaire) n'est pas sans interagir et spécifier les situations et expériences résidentielles des exilés.

Tout d'abord, en situation d'hébergement, la cohabitation contrainte et interethnique dans des grands logements les confronte à des différences culturelles et générationnelles plus ou moins faciles à gérer. Le mélange contraint n'est pas forcément bien compris par les exilés eux-mêmes. Pour les familles et les femmes avec enfants, les problèmes de promiscuité semblent accentués par la difficulté voire l'impossibilité de dialoguer et la confrontation à des normes d'usage différentes des espaces communs.

« Je suis souvent avec 3 familles supplémentaires, qui viennent de pays différents, on n'a pas forcément les mêmes manières de voir les choses, les mêmes éducations tout. Surtout qu'on a des pièces communes, il y a des pièces à partager du coup il y a souvent quelques petits conflits. Ça se passe pas toujours bien. Mais bon il faut faire avec. Je sais pas pourquoi mais ils font exprès de mélanger les familles de différents pays. Je sais pas pourquoi. Moi je me dis que forcément les personnes du même pays pourront mieux s'entendre. Ce s'rait pas forcément 100 % parce que vivre avec quelqu'un, il y a toujours des histoires. Mais je me dis que ce serait plus compréhensible. On fait avec... » - Nabila, femme ivoirienne, seule avec 1 bébé, 35 ans, demandeuse d'asile, Moustier, n° 19

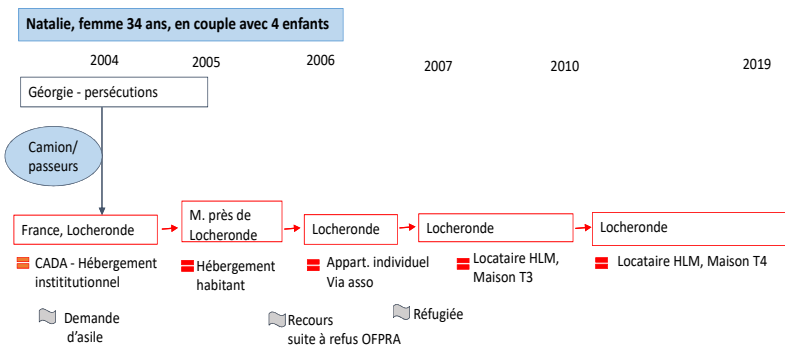
La sortie de ces hébergements est ainsi perçue comme la voie vers un « chez-soi » et une indépendance auxquelles ces familles aspirent :

« Ce que j'ai envie, c'est mon chez moi, avoir mon espace pour moi et ma famille. Tranquille (...) C'est bizarre parce qu'on n'a pas l'habitude de tout partager...(..). Toi tu finis la cuisine, l'autre il vient, tu nettoies bien le gaz, quand l'autre il rentre, il met du désordre et puis il sort ! » - Naomi, femme ivoirienne de 32 ans, qui vit en couple, n°17

Ce « chez-soi », les familles l'obtiennent au bout de quelques années. Nous avons interrogé dix personnes installées depuis plus de deux ans (avant 2017), dont cinq depuis plus de trois ans dans

ces villes ou à proximité. Deux ou trois ans après l'arrivée, l'étape de l'accès à un logement autonome emprunte trois voies : la location d'un logement social, la location d'un logement privé, la location d'un logement via une association qui se porte garante et/ou loue pour la personne (plutôt le fait des personnes arrivées depuis moins de trois ans). Par ailleurs, après le logement social, une autre étape, plus souhaitée que réalisée (sauf pour une des personnes interrogées arrivée depuis plus de dix ans) peut être celle de l'accession à la propriété.

Trois éléments ressortent des trajectoires plus longues des personnes qui sont restées dans ces villes. Tout d'abord, comme pour d'autres populations, l'accès à un emploi formel avec un contrat de travail, même temporaire, est déterminant pour pouvoir bénéficier d'un logement social ou louer un logement privé. Ensuite, l'accès au logement social, facilité par certaines politiques et contextes locaux, améliore les situations résidentielles de celles et ceux qui en bénéficient. Il permet à la fois l'autonomie et une sécurisation par le droit au maintien dans les lieux. Il se fait surtout dans les deux villes moyennes, là où se concentre le logement social, allant alors de pair avec la proximité de services. L'accès au logement social peut offrir l'opportunité d'accéder à du logement individuel, comme c'est le cas pour Natalie, femme géorgienne de 34 ans, en couple avec 3 enfants, réfugiée et arrivée en 2004 à l'âge de 19 ans, directement d'un pays d'Europe de l'Est dans une ville de l'Ouest :



Enfin, l'accession à la propriété est plus facile dans ces contextes de marchés détendus mais suppose une situation administrative et surtout professionnelle, sécurisée à long terme.



STREET SIGN: COMMUNE DE ...
STREET SIGN: ...
STREET SIGN: ...

CHAPITRE 3

L'HOSPITALITÉ LOCALE CONTRE L'ÉTAT ?

Les dispositifs d'accueil « descendants » ne sont pas les seules modalités de prise en charge des exilés. Une des questions de notre recherche portait sur le rôle des villes comme actrices pragmatiques et stratégiques pouvant s'opposer à l'État. L'analyse des entretiens d'acteurs et des pratiques locales montrent plutôt des réajustements pragmatiques par rapport aux situations d'urgence, une sorte d'action/réaction par défaut plus qu'une stratégie locale d'acteurs très divers. De plus, l'organisation réticulaire de l'ensemble des intervenants locaux, facilitée par la proximité géographique et institutionnelle, implique aussi fortement les bénévoles associatifs ou non, qui eux peuvent mettre en place des stratégies d'hospitalité locale.

Des communes en retrait mais contraintes de gérer les situations d'urgence

Dans un premier temps, il semble que les élus et les services de ces communes petites et moyennes ne sont pas directement impliqués dans les politiques d'accueil et dans l'installation des dispositifs sur leurs territoires. Certains ont appris le jour de l'arrivée de bus, en provenance de Paris ou de Calais, que des exilés venaient vivre dans leur ville via ces dispositifs.

« Ce qui m'avait beaucoup choqué, c'est quand ils étaient arrivés en pleine nuit la veille du 11 novembre. Ils avaient juste un numéro de téléphone. On les a attendus, ils arrivaient de Calais. On a été prévenus la veille ! On n'a pas eu le temps de réfléchir à comment on va les accueillir. Là il y avait un vrai défaut d'accompagnement. » - élue municipale, Locheronde

En revanche, les associations qui gèrent les dispositifs d'accueil sont en première ligne, tandis que les services régionaux de l'OFII et les DDCSPP sont directement chargés d'appliquer l'ensemble des politiques menées dans ces communes. Les communes sont alors davantage sollicitées par les DDCSPP, le conseil départemental ou encore les associations locales qu'elles-mêmes proactives.

Il existe cependant des postures différenciées dans le cadre de ce dialogue État local-Ville : certaines villes, voire des villages ont pu ainsi manifester leur volonté d'accueillir des exilés dans un positionnement qui peut se rapprocher alors du pragmatisme des métropoles. C'est le cas d'une petite commune du Centre qui a souhaité accueillir une famille syrienne et c'est le cas d'une commune balnéaire de l'Ouest qui depuis 2018 a accueilli une quinzaine de familles et d'exilés isolés dans un local de gendarmerie utilisé uniquement l'été. A l'opposé, d'autres municipalités peuvent exprimer un refus d'accueillir et une hostilité à l'égard des dispositifs imposés par l'État : c'est le cas d'un village du Sud, près de Layronastre, où un CAO a tout de même été ouvert, mais le maire avait négocié qu'il ferme au bout de deux années, quels que soient les besoins.

Bien qu'en retrait dans la gestion directe des dispositifs d'accueil, les deux villes moyennes étudiées se retrouvent néanmoins confrontées d'une part à la responsabilité de gérer des situations d'urgence de familles avec enfant à la rue et d'autre part, à celles de l'occupation d'espaces publics devenus des lieux de rencontre et de circulation des exilés sans emploi, en particulier des jeunes hommes. L'une de ces villes, Locheronde, a ajusté ainsi les modalités d'intervention du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour faire en sorte que des exilés non statutaires puissent avoir droit aux aides alimentaires notamment, tout en réalisant des brochures dans quatre langues.

« Notre règlement, on l'a fait évoluer (le conseil d'administration du CCAS) pour que ...pour des situations humanitaires particulières, on puisse déroger au principe qui faisait qu'on accordait des aides qu'aux personnes en situation régulière ou en demande d'asile. Au départ c'était ça. Aujourd'hui, ben, on va un peu au-delà quand on voit que les gens sont réellement en difficulté quoi. Le plus souvent, des familles à la rue, des personnes sans ressources et avec aucune perspective d'amélioration, en fait c'est ça qui est complexe en fait... Ni du point de vue de l'hébergement, ni du point de vue des ressources. Sauf s'ils arrivent à travailler au black. Ce sont des gens qui étaient là sur le territoire mais qui ont été déboutés... Ou qui arrivent parfois et qui sont en situation irrégulière et au vu de la situation humanitaire, on intervient. » - responsable CCAS, Locheronde

Une de nos hypothèses de recherche portait sur le rôle a priori moins prédominant de ces villes moyennes et petites dans l'accueil. Cet extrait, illustre plutôt la situation un peu paradoxale dans laquelle elles se retrouvent. D'un côté, elles ne sont effectivement associées qu'indirectement aux politiques d'accueil formelles gérées par l'État et les associations mandatées. Mais de l'autre, elles se trouvent contraintes d'agir dans l'urgence lorsqu'elles sont sollicitées par les personnes les plus vulnérables qui ne sont pas ou plus prises en charge par les dispositifs d'accueil mais qui vivent toujours dans la ville (en particulier les personnes déboutées et dublinées).

Ces villes interviennent également sur les capacités de mobilité des personnes exilées en facilitant par exemple l'accès aux transports publics. Comme dans les métropoles, les élus et services municipaux de ces villes petites et moyennes ne travaillent pas seuls mais sollicitent ou sont sollicités par des associations locales diverses, des habitants bénévoles et des gestionnaires de centres, pour intervenir. Plus que dans les métropoles, l'action institutionnelle s'organise en réseaux d'acteurs, des acteurs qui se connaissent et ont l'habitude de travailler ensemble, l'interconnaissance facilitant cette intervention locale réticulaire. La

présence des services de la Préfecture, du tribunal et du conseil départemental mais aussi de permanences d'associations nationales dans une des villes, semble favoriser encore davantage cette structuration locale du réseau d'intervenants.

Des pratiques informelles de certains travailleurs sociaux pour éviter la rue aux exilés

Au sein des dispositifs étudiés, face aux catégories et aux procédures définies par l'État, différentes positions d'acteurs des structures mandatées par l'État pour être gestionnaires des centres d'accueil sont observables. Si les directions des structures ont plutôt tendance à afficher des discours légalistes démontrant une forte intégration et application des normes, certains travailleurs sociaux, qui accompagnent directement les personnes exilées, développent régulièrement des pratiques de contournement des règles. Pour tenter de mieux adapter les conditions résidentielles aux situations familiales, aux trajectoires migratoires ou aux projets de vie, certains décident à titre individuel, de manière informelle et parfois cachée, de déroger à des règlements institutionnels. C'est le cas de cette professionnelle d'un CADA à Moustier qui « camoufle les refus » d'appartement de résidents même lorsqu'ils ont obtenu leur statut de réfugiés, car tout refus « non justifié » vaut sortie de l'hébergement temporaire – dans un contexte où les critères ne paraissent pas toujours clairement établis. Il peut s'agir, pour certains gestionnaires, d'une inadéquation entre la typologie du ménage et celle du logement, quand d'autres peuvent prendre en considération des enjeux de localisation.

Le rôle des travailleurs sociaux apparaît dès lors primordial dans l'expérience résidentielle des exilés. Au demeurant, dans les récits de l'arrivée dans les villes petites et moyennes, nombreux sont ceux qui insistent sur leur rencontre initiale avec une personne de la structure d'accueil, souvent un travailleur social, qui les accueille dès leur descente du train ou du bus. L'aide que cette personne va leur apporter dans leurs premières démarches administratives, dans l'inscription aux cours de langue, dans l'accès aux aides financières mais aussi dans les premières découvertes de la ville est fondamentale. Ces relations régulières et cette inter-

connaissance peuvent expliquer les positionnements de certains travailleurs sociaux, qui tentent d'éviter des situations de rue.

Ces ajustements sont ainsi laissés à l'appréciation personnelle de ces acteurs. Or ces derniers ne sont pas toujours spécifiquement formés aux problématiques de l'asile ou du droit des étrangers, ce qui peut aussi les mettre en difficulté. Ils bricolent alors comme ils peuvent, en particulier pour les exilés les plus précaires administrativement, ceux qu'il est difficile de maintenir dans les structures d'accueil.

Dans une des villes étudiées, Saint-Liorac, l'État décentralisé (DDCSPP et Préfecture) a même demandé aux gestionnaires du Centre d'hébergement d'urgence (CHRS) de ne plus accepter aucune personne déboutée dans le dispositif. Cette décision a été prise suite au constat que 100% des places disponibles étaient précisément occupées par celles-ci, ce qui était considéré par les pouvoirs publics comme une « embolisation » de l'hébergement d'urgence par ce public. Or, bien entendu, celui-ci n'a pas disparu de la ville : ces personnes sont simplement davantage à la rue, car même si le même gestionnaire a pu créer un dispositif *ad hoc* pour le recevoir, il comporte 4 fois moins de places que le CHRS. Cette limitation de l'accueil est contraire au principe d'inconditionnalité, ce qui explique que le nouveau dispositif n'ait pas de nom officiel, mais il existe bel et bien. Ici, le détournement des règles joue donc plutôt en défaveur des personnes exilées. Dans ce contexte, un réseau d'habitants de la ville proposant des hébergements à ces exilés les plus précaires se structure progressivement. Or il est fréquent que des travailleurs sociaux, n'ayant pas de solution à proposer à des personnes exilées lorsqu'elles perdent leur droit à l'hébergement, prennent sur eux de contacter une organisation non institutionnelle pour leur trouver une solution de mise à l'abri.

L'hébergement chez des habitants : une solution alternative et un palliatif pour les plus vulnérables

L'hébergement non institutionnel, organisé par et chez des habitants, bénévoles membres d'associations ou simples particuliers,

est systématiquement développé dans les villes étudiées, tout comme dans de nombreuses villes françaises (Gerbière-Aublanc, Masson Diez 2019 ; Babels, 2019). Ces hébergements chez des habitants cherchent à pallier le manque de prise en charge des personnes dont les statuts administratifs sont les plus précaires.

Ainsi, une grande partie des exilés rencontrés (plus d'un tiers) a été hébergée à leur arrivée dans les villes étudiées et certains le sont toujours plusieurs années après, majoritairement des personnes dont les statuts administratifs sont restés fragiles. Ces hébergements recouvrent plusieurs situations résidentielles : si la plupart du temps, les hébergeurs accueillent chez eux la personne exilée, il arrive aussi que des hébergeurs mettent à disposition un logement entier, attenant ou non au leur. Les situations résidentielles varient aussi fortement selon les typologies de logements. Dans les villes petites et moyennes étudiées, il est néanmoins fréquent que les hébergeurs aient suffisamment de place pour proposer une chambre individuelle à la personne exilée. Le vieillissement de la population entraîne une sous-occupation des maisons tandis que le patrimoine immobilier des propriétaires est aussi plus vaste que dans les métropoles. Les profils des hébergés sont également divers, ce qui modifie les conditions résidentielles : il peut s'agir de jeunes hommes isolés ou bien de familles avec des jeunes enfants. Enfin, la durée de ces hébergements varie allant de plusieurs semaines à plusieurs mois.

Globalement, les personnes exilées hébergées chez des habitants rencontrent les mêmes problématiques que dans les centres d'hébergement, liées à leur inactivité et à leur isolement. Elles sont néanmoins souvent modérées par la présence et l'aide des hébergeurs, qui, de fait, va bien au-delà de l'hébergement : les habitants des villes mobilisés en soutien aux personnes exilées organisent également une multitude d'activités qui peuvent permettre de rompre l'isolement, d'avoir accès à des formations mais aussi de se sentir accompagnées dans l'incertitude des procédures administratives. Diverses activités comme des visites de la région, des cours de français, mais aussi de l'accompagnement médical ou administratif, sont mises en place. Les hébergeurs deviennent bien souvent des personnes-ressources pour la découverte de

l'environnement urbain et rural et le développement de sociabilité. Mais ils pallient aussi le manque de transports en commun, propres à ces contextes urbains, ainsi que les faibles capacités de mobilité des exilés. Il est notamment fréquent que des commissions spécifiquement dédiées aux problématiques de transport soient mises en place : dans ce cas, des habitants proposent des navettes en voiture individuel pour aller faire des courses, ou encore accompagnent des personnes exilées à des rendez-vous administratifs souvent situés dans des grandes villes distantes de centaines de kilomètres. Ainsi, si la porte d'entrée de cette solidarité passe par l'accès à un toit, la mobilisation d'habitants pallie de manière plus large les déficits de prise en charge par les pouvoirs publics ou les difficultés propres aux contextes résidentiels des villes petites et moyennes. Ce caractère multidimensionnel de l'aide est parfois assuré au sein même d'une association d'habitants, quand d'autres sont plus spécialisées sur certains aspects.

Dans le Sud par exemple, cet investissement solidaire a pris une autre forme, plus volontariste et militant dans l'accueil de personnes exilées. Une association a été créée par des habitants de plusieurs communes dont Layronastre. Au démarrage de leur action, ils ont compris qu'une procédure particulière, en passant par les camps gérés par le HCR et le consulat français, permettait de faire venir plus rapidement des réfugiés en France. Il faut alors garantir un accès à un hébergement ou à un logement. De fil en aiguille ce sont aujourd'hui 80 personnes Yézidies réfugiées, environ 15 familles venant d'Irak, qui sont installées à Layronastre et dans les environs. Mais les fondateurs et membres de l'association ont conçu depuis le départ l'accueil comme allant au-delà de l'hébergement. Chaque famille accueillie a donc un ou une « référente » au sein de l'association, qui s'occupe des dimensions administratives, mais aussi d'accompagner les personnes à Grenoble ou même à Paris pour les rendez-vous en préfecture. Un enquêté membre de l'association évoque ainsi une sorte de « conseil de famille », groupe de français bénévoles, qui s'occupe de chaque personne exilée. L'association a une soixantaine d'adhérents mais « 2 ou 3 fois plus de bénévoles » selon son fondateur et est composée de plusieurs commissions : finances,

santé, apprentissage du français, administration, communication. Si dans un premier temps les hébergements proposés sont dans les logements des bénévoles, ces derniers accompagnent ensuite les personnes exilées vers des formes d'habitat individuels et plus pérennes, notamment, pour certains en leur louant un logement, parfois même acheté spécifiquement pour cela. Ce fort investissement n'est sans doute pas sans lien avec une tradition d'accueil et de militantisme des habitants de ces villes du Sud-Est - c'est en tout cas le discours tenu par plusieurs des bénévoles et responsables d'associations interrogés.

Par ailleurs, certains habitants s'investissent dans le soutien ou l'hébergement de personnes exilées sans être nécessairement organisés en associations ou collectifs. Les bénévoles de structures établies à l'échelle nationale, comme la Cimade que nous avons retrouvée dans nos différents terrains d'étude, assurent des permanences hebdomadaires pour accompagner les exilés dans leurs démarches administratives et leur accès aux droits et combinent souvent cela avec de l'hébergement. A Locheronde, cette organisation réticulaire a conduit à une initiative originale. Des médecins bénévoles, impliqués dans plusieurs associations locales ont ainsi créé une structure d'écoute et de prise en charge collective des traumatismes et difficultés psychologiques des exilés. Cette association est née suite au double constat d'une résurgence des effets de traumatisme non soignés, freinant y compris après quelques années l'intégration des populations, et d'une défaillance de l'action publique dans la prise en charge de ces problèmes.

elka shaqada

ilaali waqtiga a deega



TALAADO

9 AM-12:30 PM



2-5 PM

QOKFKA CODSANAYA
ADREESKA IN LOSAMEYO
IYO SHARCIGA



ARBACO

9 AM-12:30 PM

QOFKA CUSUB BAA LA
QABILAYAA IYO
SHARCIGIISA

2-5 PM

WAXA LA FIIRSANAYAA
BOSTADA IYO ADEEGA
KALE EE AAD U GA
BAHANTAHAY SOSHIYALKA

CHAPITRE 4

TRAJECTOIRES ET EXPÉRIENCES RÉSIDENTIELLES D'EXILÉS : LES « STRUCTURES D'OPPORTUNITÉ » DES VILLES PETITES ET MOYENNES

Malgré une diversité de contextes locaux, une problématique transversale : les mobilités et l'accès à l'emploi et aux services

L'accès à l'emploi est une condition déterminante à la fois de l'accès à un logement autonome et du « choix » de rester ou de partir. Or, les « structures d'opportunité » professionnelle de ces villes sont différentes selon qu'il s'agit de villes moyennes ou de plus petites villes et selon les dynamiques économiques et démographiques locales. Ainsi, dans le département de l'Ouest, où il y a peu de chômage, les personnes interrogées arrivent à trouver un emploi, en particulier dans l'industrie agro-alimentaire. Dans le Sud-Est, l'accès à l'emploi à l'intérieur des villes semble plus difficile (il y a surtout du travail agricole) et pousse certains, notamment les personnes isolées et les jeunes, à partir. Pourtant, malgré ces différences locales et la diversité des trajectoires, les expériences vécues sont assez similaires.

Lorsqu'ils accèdent à l'emploi, c'est d'abord un emploi bien souvent informel (aide à domicile, plongeur, jardinier, vendeur de journaux...), obtenu par « le bouche-à-oreille ». C'est aussi de l'emploi peu qualifié et précaire, même pour des emplois pérennes, et très peu en adéquation avec les métiers que les exilés exerçaient dans leur pays d'origine ou la formation qu'ils y avaient suivie : employés dans la manutention en usine, dans des abattoirs dans l'Ouest ou dans le maraîchage dans le Sud. A plus long terme, les exilés se focalisent sur l'obtention d'un CDI notamment

dans l'optique d'acheter une maison. Mais cela reste compliqué, comme l'explique Natalie qui après plusieurs mois dans la même entreprise à 45 km, avait espéré que le prochain poste en CDI serait pour elle.

« ...Ici, il y a beaucoup de travail mais c'est le contrat qui est difficile à avoir. Mon mari il a eu un CDI avec un récépissé de 3 mois de demandeurs d'asile. Moi j'ai ma carte de 10 ans, j'ai travaillé 7 mois et j'ai pas. » - Natalie, femme Géorgienne, 34 ans, couple 3 enfants, réfugiée, Locheronde, n°25

Les plus jeunes essaient de reprendre une formation ou de poursuivre des études pour retrouver un emploi plus qualifié à long terme, aidés en cela par les structures d'accompagnement local. Des mineurs ont pu suivre des formations en apprentissage, quelques femmes ont suivi des cours du soir pour du secrétariat. Un homme seul arrivé depuis plus de 10 ans a trouvé du travail dans une usine puis s'est fait payer une formation par l'entreprise dans le cadre des droits à la formation. Mais pour beaucoup, la maîtrise de la langue française écrite limite l'accès à ces formations ou les rendent difficiles. Certains, qui parviennent à maîtriser le Français oral (ils l'ont alors souvent appris avant), travaillent comme interprètes auprès des associations en charge des personnes exilées ou des tribunaux mais sans que cela ne leur permette d'en vivre à long terme.

Mais le principal frein à l'accès à la formation, à l'emploi et aux services reste avant tout lié aux faibles possibilités de mobilité qui caractérisent les villes petites et moyennes. Les entreprises y sont souvent éloignées des centres et lieux où résident les exilés, rendant la voiture indispensable dans ces villes où l'offre et la fréquence des transports en commun restent très réduites et peu adaptées au déplacement domicile-travail. Or, ils ou elles n'ont pas forcément le permis, ou un permis valable en France et n'ont surtout pas les moyens de s'acheter une voiture, au moins dans les premiers moments.

« Le problème c'est pas la langue mais c'est que t'as pas de voiture. » - Eshan, homme Afghan seul de 27 ans, dubliné, Locheronde, n°26

Les personnes interrogées se débrouillent : co-voiturage avec des bénévoles ou d'autres qui travaillent au même endroit, achat d'une voiture d'occasion à deux ménages, le bus et la marche pour beaucoup d'autres... Par exemple, pour se rendre sur leurs lieux de travail (dans les champs) ou aller de Greille (où une partie de la famille vit) à Layronastre, toute la famille de Serya utilise un vélo : il n'y a pas de bus interurbains et ils n'ont pas de voiture. Lorsqu'ils doivent se rendre à Moustier, souvent pour des rendez-vous administratifs, ils se déplacent en bus ou en voiture lorsque des habitants bénévoles les emmènent (Serya, femme Yézidie, 21-22 ans, vit avec sa famille à Layronastre, statut de réfugiée). Salif, lui met une heure en bus pour aller suivre une formation de CAP de Layronastre à Moustier mais doit se lever tôt pour s'adapter aux fréquences. Il doit aussi régulièrement attendre dans les rues de Moustier, quand ses heures de cours sont terminées, car les horaires du bus sont peu réguliers (Salif, homme Guinéen de 18 ans, carte de séjour de 6 mois, hébergé à Crest, n°12). Quant à Ashu qui vient de trouver un contrat saisonnier, il se rend au travail avec une trottinette électrique qu'on lui a prêtée (Ashu, homme seul de 23 ans, Ethiopien, débouté, Locheronde, n°27)

Par ailleurs, à court, moyen et long terme, resurgissent des traumatismes durables, liés à la fois aux violences subies dans leur pays d'émigration, au cours de leur parcours migratoire, et lors de leur arrivée en France, marquée par les incertitudes administratives et l'isolement des premiers moments. Plusieurs exilés ont ainsi fait part de problèmes de santé chronique que ne savent pas traiter les médecins et devant lesquels les travailleurs sociaux se disent également démunis, faute de prise en charge de ces questions dans les politiques d'accueil (Saglio-Yatzimirsky, Wolmark, 2018). Le contexte des villes petites et moyennes ne facilite pas l'accès aux soins, les structures hospitalières et médicales spécialisées étant souvent éloignées.

La familiarité avec les lieux et les gens : une question de temps, d'âge et d'habitus résidentiel

Malgré la diversité des situations et des parcours résidentiels des exilés dans les villes étudiées, une familiarité avec les lieux et les habitants se construit au fil du temps, pouvant changer leur perception de la ville. La « familiarité » renvoie ici à la notion de « *public familiarity* », qui se construit d'une part sur la connaissance et reconnaissance des espaces locaux et d'autre part, sur le fait que les personnes soient aussi reconnues par les autres dans ces mêmes espaces (Fischer, 1982 ; Bokland et Nast, 2014). C'est ce qu'expriment à leur manière les personnes rencontrées installées dans ces villes depuis plus de deux ans. Ces formes de familiarité se construisent par l'habitude et les repères des lieux.

« (...) Quand je suis arrivé, le premier jour, je suis tellement perdu, je connais pas qqn ici, je connais pas cette ville... mais après j'ai dit bah c'est normal, le premier jour que je suis à Paris, je descends du train, j'ai rien compris. C'est normal. Quand je suis arrivé ici c'était galère, mais là ça va, maintenant j'ai l'habitude, je connais la région. » - Ibrahim, homme seul soudanais de 26 ans, réfugié, n°16

Ils et elles disent connaître les lieux, les trajets pour se rendre à l'hôpital ou à la Préfecture et maîtrisent petit à petit la langue française tandis que la situation administrative a avancé pour certains, s'est stabilisée pour d'autres. La familiarité n'est pas du même ordre selon les trois types d'environnement urbain dans lequel ils se sont installés ; l'accès aux lieux de culte, au logement social et la meilleure desserte en transports des deux villes moyennes facilitent l'adaptation de certains au nouveau contexte. Dans les petites villes, qui présentent des opportunités résidentielles mais aussi plus de difficultés de mobilités et d'accès à l'emploi et aux services, certains apprécient fortement « le calme » et l'interconnaissance, qui peuvent réajuster les représentations qu'ils en avaient initialement.

« Ici ils nous connaissent, presque chaque citoyen il nous parle, y a plusieurs qui savent notre situation. Plus qu'à Moustier parce qu'à Moustier, y a personne qui te regarde ou qui écoute. Ici, tu peux parler tranquillement. Y a des gens, même s'ils te connaissent pas, ils te saluent. Donc tu sens... L'affinité ou comment on dit ? et on a décidé de rester ici, coûte que coûte et après on verra ! » - Arlinda, femme Albanaise originaire du Kosovo, 32 ans, en couple, déboutés, Layronastre, n°15

Ces représentations ne varient pas seulement selon l'environnement urbain mais dépendent aussi de l'âge et de la situation familiale des personnes exilées. Les entretiens font ressortir une perception plus positive et davantage de projets d'ancrage chez les familles que chez les personnes jeunes isolées. Les parents perçoivent ainsi les villes moyennes et petites villes comme des espaces « familiaux » qui peuvent offrir des perspectives de maison et, au-delà, d'insertion de leurs enfants. L'association entre « petite ville » et « nouvelle famille » revient alors souvent dans les récits. Mais plus encore que les situations familiales et l'âge, c'est l'habitus construit à travers l'expérience antérieure des lieux de résidence et la trajectoire résidentielle qui joue dans leurs perceptions et dans l'arbitrage qui les conduit à rester ou à partir. Celles et ceux qui ont déjà vécu dans des villes petites et moyennes ou des villages sont plus familiers de ces espaces résidentiels.

« Oui, oui, moi je veux rester ici. Quand on est arrivés à Locheronde, on était déjà logés dans un hôtel et on a regardé la carte et en fait Locheronde elle a une forme, en forme de maison, les boulevards, ils font comme ça, voyez ? On s'est dit t'as vu, c'est ici que euh.. On va vivre parce que c'est une maison. Et à chaque fois, ben j'ai gardé cette image que voilà... Locheronde, elle a vraiment une forme de maison ! sur la carte. Alors euh..on rigole souvent que c'est notre maison quand on est arrivés, on a dit que on va vivre ici et puis même si on voulait partir un moment euh... (...) « on est habitués ça fait 15 ans qu'on est là ! » - Natalie, femme Géorgienne, 34 ans, couple 3 enfants, réfugiée, Locheronde, n°25

Analyser plus finement les relations qui s'établissent entre ces nouveaux arrivants et les différents groupes sociaux résidant dans ces villes supposerait de mener des entretiens auprès d'habitants « non-exilés », ce que nous n'avons pas fait dans cette recherche exploratoire. Mais l'analyse des discours des institutions et en particulier des logeurs fait aussi ressortir des formes de racisme institutionnel déjà mis en évidence dans d'autres recherches (Sala-Pala, 2005) tout en montrant aussi comment des pratiques locales d'ajustement peuvent au contraire conduire à de la discrimination positive. En revanche, les expériences des personnes interrogées montrent la diversité et l'ambivalence des relations de voisinage ou de sociabilité dans la vie locale, relations qui peuvent changer selon la durée d'installation.

Dans les premiers temps de l'installation, des formes de racialisation sont fortement perçues par les exilés, en particulier liées à leur couleur de peau. Ceci peut se comprendre par le fait que les villes petites et moyennes n'offrent pas le cosmopolitisme des grandes villes. Ainsi, deux jeunes hommes originaires de pays d'Afrique qui vivent dans une petite ville du Sud disent souffrir « *d'être les seuls noirs* » : *ils ont le sentiment d'être régulièrement dévisagés voire mal regardés à cause de leur couleur de peau*. De fait, certains espaces publics de ces villes deviennent des lieux de rencontre, en particulier des plus jeunes, rendant plus visibles leur présence, notamment dans les premiers temps d'errance liée aux conditions résidentielles et à l'attente administrative. A Locheronde, c'est la place centrale où se trouvent les principales lignes de bus de la ville et où il y a des bancs et des commerces de restauration abordables, qui est devenue un lieu de rencontre. A Saint-Liorac, c'est aussi sur une place du centre-ville, plutôt déserte, où les jeunes et les personnes seules exilées se retrouvent en fin de journée, pas loin de leur lieu de résidence. Les jeunes hommes seuls pratiquent ainsi davantage ces espaces publics.

Même après plusieurs années d'installation, le racisme et la discrimination peuvent s'exprimer à travers le regard porté par des employeurs ou des voisins. Les malaises dans les rapports sociaux à plus long terme ressurgissent alors, donnant l'impression de « n'être toujours pas à sa place », même pour des personnes qui sont installées depuis dix ans.

« J'ai l'impression d'avoir été bien accueillie, on a eu de la chance. On a eu un peu de racisme mais à mon époque, peut-être parce qu'on était pas nombreux, à 90 % on était bien accueilli. Y a des p'tits moments où j'ai senti que j'étais pas à ma place, qu'on m'a fait sentir que j'étais pas à ma place mais c'était pas souvent. » - Natalie, femme Géorgienne, 34 ans, couple 3 enfants, réfugiée, Loncheronde, n°25

Cette même femme raconte comment elle a appris que sa première demande de logement social avait été refusée par le bailleur. Sa voisine qui avait dit « qu'elle ne voulait pas d'étrangers dans le quartier » avait déposé une plainte, invoquant les aboiements de son chien. Natalie et ses enfants étaient la première famille étrangère dans ce quartier. Maîtrisant le français, elle est allée s'expliquer deux fois avec le bailleur, faisant intervenir l'association locale qui l'avait accueillie pour finalement obtenir une maison en bande dans un autre quartier. Elle s'y trouve mieux et n'a plus eu de problème avec les voisins. Sans le dire explicitement, elle laisse également entendre qu'une des raisons pour lesquelles elle n'a pas obtenu le contrat à durée indéterminée dans l'usine où elle travaille (que ses collègues pensaient qu'elle obtiendrait) pourrait être son origine étrangère.

Sheiia évoque ce regard qui a été porté sur lui, mettant en avant l'anonymat des plus grandes villes comme un avantage, même s'il s'est habitué depuis plus de dix ans à sa ville de résidence. Les associations locales diverses dans lesquelles il s'est investi ont joué un grand rôle pour trouver sa place dans la ville.

« Moi en fait j'avais... J'avais cette culture un peu de...aller vers les autres, j'hésitais pas à taper fort en fait, à aller dans les associations. C'est après que j'ai senti... Au début tu sens pas... Après y a un regard, par rapport à N., c'était pas la même... j'avais passé trois mois à N. T'as le sourire, tu prends le bus... Ici, j'ai senti, c'était un peu froid. Mais bon après y en a des gens qui... sont... Y avait la Pastorale de migrants, j'ai parti même à Lourdes avec eux. Y avait des migrants, une fois par mois, un repas, ça permettait de voir d'autres gens qui ont réussi leur vie. C'était pas ma religion mais j'étais curieux. On était en groupe à un moment, c'était l'heure, je m'suis mis sur le côté pour la prière. Y avait la JOC aussi. » - Shelia, homme somalien de 34 ans, divorcé avec une fille de 8 ans, réfugié, Loncheronde, n°28

Mais il raconte aussi comment le service du personnel de son entreprise a accueilli sa demande de formation et la gêne de la personne qui lui demandait pourquoi il voulait faire cela, lui, manifestant sa surprise d'une demande aussi rapide alors qu'il avait un statut de réfugié, lui faisant ainsi sentir de manière indirecte, qu'il franchissait une frontière et n'était pas à sa place - elle a néanmoins fait suivre sa demande.

Ces expériences locales restent diversifiées et ambivalentes. A plus long terme, les plus anciens des réfugiés peuvent néanmoins occuper des positions d'intermédiaires entre des exilés arrivant et les institutions locales, bénéficiant d'une forme de capital d'autochtonie (Retière, 2003) acquis depuis leur arrivée. Cette position peut leur servir dans le montage d'associations ou d'initiatives d'entraide vis-à-vis des nouveaux arrivants de même origine. Natalie, géorgienne installée avec sa famille à Locheronde depuis 2004 a ainsi en projet de rassembler des fonds pour acheter une maison et pouvoir y accueillir des exilés qui arrivent sans solution. Ainsi, à plus long terme, des réseaux familiaux et communautaires peuvent se reconstituer et concilier familiarité et ancrage. C'est le cas des Yézidis installés à Layronastre, ce regroupement ayant été facilité à la fois par les premières familles installées et par les habitants regroupés en une association. C'est le cas par ailleurs, de ressortissants somaliens installés depuis longtemps à Locheronde, qui ont décidé en 2019 de monter une association d'entraide et d'appui pour faire bénéficier les nouveaux arrivants de leur propre familiarité avec la ville et les instances locales. Le soutien à cette structuration associative a néanmoins suscité beaucoup de réserves lorsque le dossier est passé en conseil municipal, même s'il a finalement été voté :

« En février, y a eu le bilan des associations de la ville où j'ai parlé de l'association : « certains m'ont posé des questions, c'est normal : « mais pourquoi uniquement pour la Somalie ? donc pourquoi juste la Somalie et pas les autres » quand j'ai parlé du projet. J'ai dit : « d'abord je suis de Somalie moi-même et ceux qui sont dans le comité d'administration ils sont somaliphones aussi. Nous on n'a... Pour une première année, on peut pas. Nous on s'est engagés dans une expérimentation, ça veut pas dire qu'on est communautaires ni... mais on a dû expliquer en fait cette nuance que voilà c'est pas parce qu'on aide les somaliens qu'on est communautaire, nous on côtoie des Français, on est ouvert d'esprit voilà, tous ceux qui peuvent nous adhérer, l'adhérence, elle est ouverte à tout le monde. On aide les Somaliphones pour le moment, parce qu'on ne peut... on n'a pas l'énergie de partir sur...c'est restreint. » - Shelia, homme somalien de 34 ans, divorcé avec une fille de 8 ans, réfugié, Locheronde, n°28

On retrouve à travers cette situation, les effets locaux d'une conception française de « l'intégration » par l'universalité et l'égalité qui marque le travail avec les associations, dans ces villes comme dans d'autres contextes (Escafré-Dublet et Lelévrier, 2019).

CONCLUSION

Le déploiement de dispositifs d'accès à l'hébergement et au logement de personnes exilées dans des villes petites et moyennes soulève de fait des questions autour de la gouvernance multi-scalaire des migrations. Mais la notion de *local turn* (Scholten et Penninx, 2016 ; Zapata-Barrero, Caponio et Scholten, 2017) mobilisée pour analyser le positionnement de grandes villes ne nous semble pas si pertinente pour qualifier la gouvernance dans les villes que nous avons étudiées. L'analyse des politiques et des pratiques dites de l'accueil nous a en effet conduites à montrer le rôle central de l'État français dans la définition, mais aussi la mise en œuvre et l'animation de la dispersion de personnes exilées dans des villes petites et moyennes. Si ces logiques existaient déjà dans les années 2000 (Guenebeaud, 2017 ; Clochard, 2007), elles tendent à s'institutionnaliser, dans un double mouvement de territorialisation et de parcellisation d'une action publique axée prioritairement sur la gestion des flux par la catégorisation des exilés. Cette politique descendante, pilotée par l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration, est mise en place localement par les services déconcentrés de l'État via les Préfectures de région et de départements. Les dispositifs spécifiques d'hébergement et de logements sont gérés à travers des formes de délégation à une multitude d'acteurs associatifs, plus ou moins formés aux enjeux de l'accueil et du droit d'asile. Les villes petites et moyennes n'ont donc pas en réalité une grande marge de manœuvre par rapport à ces politiques. L'idée d'un *local turn* suppose que les villes développent davantage d'initiatives propres, de manière pragmatique, dans la gestion des questions migratoires qui leur permettent de s'affranchir de l'État dans ce domaine : mais les processus de gouvernance des migrations que nous avons observés révèlent au contraire la pérennité de la prédominance de l'échelon national à la fois dans les décisions et dans la définition des catégories de l'action. Si les villes jouent un rôle, c'est davantage « par contrainte » pour gérer les situations qui ne sont pas prises en

compte par les dispositifs. Ainsi, les gestionnaires des centres, tout comme les logeurs de ces communes, s'appuient fréquemment sur le référentiel de la « mixité sociale » pour répartir les exilés à l'intérieur d'appartements, souvent en cohabitation lors de l'étape de l'hébergement, ou en diffus dans les villes. La mixité dite sociale est en fait largement sous-tendue par des catégorisations ethnisantes, les conduisant souvent à éviter les regroupements considérés comme « communautaires ». On retrouve cette prégnance de l'Etat dans les politiques et pratiques d'accès au logement autonome. L'installation de personnes exilées est ainsi fortement organisée au travers de catégories et d'instruments des politiques nationales, de gestion des migrations ou de l'habitat. De fait, la recherche montre que, d'une part, même si leur adhésion est importante, les villes petites et moyennes en tant que collectivités sont davantage sollicitées qu'actrices volontaristes dans l'accès à l'hébergement et au logement. D'autre part, les modalités d'accueil et d'accès à l'hébergement et au logement ne sont pas gérées à l'échelle de la commune mais bien d'un faisceau de villes et de dispositifs parcellisés et éclatés à l'échelle du département.

Toutefois, ces cadres très contraints par l'État n'empêchent pas des pratiques, formelles ou individuelles, d'ajustements et de contournements au niveau local. Celles-ci peuvent être le fait d'institutions, qu'il s'agisse des structures d'accueil ou des collectivités locales, mais sont souvent à l'initiative d'individus, notamment les travailleurs sociaux mobilisés quotidiennement auprès des exilés dans les dispositifs d'accueil. Dans tous les cas, le déploiement de la politique d'accueil à l'échelle locale contraint les différents acteurs locaux impliqués à adapter leurs pratiques (Pauvros, 2014). Au-delà des pouvoirs publics eux-mêmes, dans les trois villes étudiées, comme d'autres recherches l'ont montré (Bassi, 2015 ; Babels, 2018), il existe une mobilisation importante des habitants en soutien aux personnes exilées, et cet engagement est crucial pour les plus précaires d'entre elles. Des habitants proposent ainsi des hébergements accompagnés d'autres aides palliant aux déficits de l'action publique, en particulier à celles et ceux qui doivent sortir des dispositifs institutionnels. A l'échelle locale, s'instaure ainsi une forme de dualisation de l'action, entre d'un côté des filières

institutionnelles normées, offrant un hébergement et un accompagnement aux personnes demandeuses d'asile ou réfugiées, et de l'autre, une prise en charge plus informelle des exilés hors statut, personnes déboutées et dublinées.

Dans ce cadre, notre recherche nous amène à relativiser le poids des contextes locaux sur les trajectoires et expériences résidentielles des personnes exilées, face aux effets structurants et contraignants des politiques publiques. De fait, les trajectoires étudiées mettent en exergue le poids des directives nationales (voire européennes, Guiraudon, 2010), en termes de politiques migratoires, mais aussi des parcours sociaux et migratoires et des variables socio-démographiques individuelles des exilés dans leurs expériences urbaines. Plus précisément, nous avons pu montrer que les dispositifs nationaux de l'accueil qui dispersent les populations exilées dans les villes petites et moyennes ont deux conséquences. D'abord, l'expérience d'un non-choix les place dans des situations résidentielles entre « circulations et confinement » (Makaremi, Kobelinski, 2008 ; Babels, 2018) et dans une position de très grande dépendance des normes et actions des structures institutionnelles comme des associations locales (Rigoni, 2018). Les exilés sont également confrontés à l'expérience de la vulnérabilité administrative produite par les démarches de la demande d'asile, longues et incertaines dans leurs issues (D'Halluin, Mabillot, 2012). Conditionnant les modes d'accès au logement, cette forme de vulnérabilité marque aussi fortement l'expérience urbaine et sociale des premières années passées dans ces villes. Après deux ou trois ans, pour celles qui ont pu obtenir un statut, l'accès à une certaine autonomie résidentielle est surtout vécu comme une sortie de la dépendance. Mais les exilés vivent d'autres formes de vulnérabilités non directement résidentielles, qui s'ancrent dans des histoires migratoires variées mais marquées par l'expérience de la violence. Il s'agit notamment de traumatismes durables générant des problèmes chroniques de santé, non pris en charge dans les premiers temps de l'arrivée qui peuvent ressurgir plusieurs années après. Il s'agit également de situations d'isolement lié à la perte de réseaux sociaux et de la confrontation à des formes de racialisation, parfois exacerbées dans des contextes de faible diver-

sité inter-ethnique qui peuvent rendre plus difficiles les processus de résilience (Tortelli et al., 2017 ; Glick-Schiller et Çağlar 2009). Ces questions, qui n'ont pas été approfondies dans ce travail, sont néanmoins au cœur des problématiques rencontrées par les personnes et constituent - pour les questions de santé - une zone d'ombre de l'action publique.

Plus largement, les configurations urbaines, économiques et sociales propres à ces villes peuvent atténuer ou au contraire accentuer certaines formes de vulnérabilités. Les opportunités résidentielles sont nombreuses et mobilisables par les exilés tout au long de leur trajectoire. Les situations et conditions résidentielles sont ainsi plus favorables dans ces contextes de marché du logement détendu que dans les grandes métropoles, qu'il s'agisse d'un accès facilité au logement social, d'une location privée abordable ou encore de l'achat d'une maison dix ans après l'arrivée. La présence de personnes retraitées et le fort vieillissement de la population accroît à la fois les disponibilités d'hébergement (espace dans des grandes maisons, studios attenants...) et les formes d'hospitalité locale. Si elle n'est pas propre aux villes petites et moyennes, cette hospitalité locale pallie néanmoins la non-prise en charge de certains publics par les dispositifs et organisent des formes diversifiées de soutien autour des exilés hébergés et/ou accompagnés. L'accès à l'emploi est facilité dans les villes moyennes et dans des régions économiquement dynamiques, même s'il reste peu qualifié. En revanche, les difficultés de mobilité urbaine, notamment quotidienne, constituent un frein à l'accès à l'emploi et aux services, propre à ces configurations locales où les transports en commun sont réduits et les services, équipements et lieux d'emploi sont souvent éloignés des lieux de résidence. L'autre expérience plus négative est celle de la différence dans des lieux en vieillissement démographique et peu cosmopolites où leur présence en tant que personnes racialisées dans l'espace public est plus visible.

Finalement, l'approche par les trajectoires montre bien la diversité des parcours et situations, amenant à des vécus différenciés, selon trois facteurs en particulier : l'âge, la situation familiale et la plus ou moins grande familiarité avec des villes petites et moyennes,

acquise dans leurs trajectoires résidentielles antérieures, une socialisation résidentielle à ces espaces urbains (Cayouette-Remblière et al., 2019). Les exilés projettent-ils de partir ou de rester dans ces villes ? Les trajectoires longues de personnes arrivées depuis plus de deux ans montrent que la question ne se pose pas vraiment de cette manière, ni même en termes de choix. Ces exilés font surtout des arbitrages dans lesquels, les villes petites et moyennes deviennent au fil du temps des lieux familiers (Fischer, 1982) dans lesquels ils ont créé des liens sociaux faibles (Granovetter, 1973) qui facilitent l'accès au logement et à l'emploi. Tout dépend là encore, avant tout, du moment où elles en sont dans leur parcours migratoire, leur situation administrative et leur propre trajectoire familiale et professionnelle. Si les plus jeunes ont davantage d'aspiration à la mobilité ou/et des projets plus ouverts, la ville moyenne ou petite peut offrir des perspectives d'ancrage aux familles, par un accès facilité à des logements familiaux et une insertion dans la vie locale. Il semble que l'échelle de « l'espace socialisé des villes moyennes » facilite néanmoins à plus long terme la connaissance et l'appropriation des lieux (Bozon, 1984 ; Guéraud, 2017) et l'acquisition d'un capital d'autochtonie par les plus anciens (Retière, 2003). Les personnes que nous avons rencontrées et qui sont restées dans ces villes après l'obtention de leur statut ont ainsi plutôt une image positive de ces lieux.

Cette recherche exploratoire permet de montrer des spécificités propres aux espaces socio-économiques, institutionnels et urbains des villes petites et moyennes. Elle apporte des éclairages à la fois sur les modalités de gouvernance à plusieurs échelles et sur les trajectoires résidentielles des exilés. Par contre, aller plus loin dans l'analyse des rapports sociaux locaux supposerait d'interroger les autres habitants et d'observer des situations d'interaction, dans les lieux de travail et dans différents espaces urbains, comme les quartiers d'habitation ou les espaces publics. Pour aller plus loin, il faudrait également prendre davantage en compte l'analyse des capitaux sociaux et culturels acquis dans la trajectoire sociale antérieure à la migration, ces données restant inégalement et partiellement renseignées compte tenu des difficultés de certains entretiens. Cela permettrait de mieux comprendre leurs représenta-

tions et pratiques de la ville et les ressources individuelles qu'ils ont pu mobiliser. Identifier les différences de positionnements et d'investissement des villes impliquerait de mener davantage d'entretiens auprès des élus et techniciens des trois villes, mais également des petites communes environnantes insérées dans le faisceau des politiques et dispositifs de l'accueil. Cette exploration ouvre sur des différences qu'il faudrait creuser sur l'engagement catholique dans le site de l'Ouest ou sur la tradition de militantisme des néo-ruraux dans le Sud-Est ou encore sur les raisons pour lesquelles dans le site de l'Ouest le partenariat interinstitutionnel a débouché sur un accès concerté et volontariste des réfugiés au logement social. Enfin, comprendre la manière dont certains « effets de lieux » peuvent jouer sur l'incorporation des exilés demanderait d'autres méthodes d'investigation sur les dynamiques des marchés de l'emploi et du logement, de la demande et de l'occupation dans le parc social et des processus d'attractivité résidentielle et/ou de déclin sociodémographique et prenant en compte un environnement urbain plus large que la commune.

BIBLIOGRAPHIE

- Agier, M. (2018) *L'étranger qui vient : repenser l'hospitalité*. Paris, Seuil.
- Akoka K., Schmoll C., (2018) « Politique migratoire : l'irrationalité au pouvoir ? » in *Libération*, 16 janvier 2018
- Akoka, K. (2016) Crise des réfugiés ou des politiques d'asile ?, *La Vie des idées*.
- Babels, dir. Bouagga Y., Barré C., (2017) *De Lesbos à Calais : comment l'Europe fabrique des camps*, Paris, Le Passager Clandestin
- Babels, Dir. Agier M., Gerbier-Aublanc M., Masson Diez E., (2019) *Hospitalité en France : mobilisations intimes et politiques*, Paris, Le Passager Clandestin
- Barou, J. (2002) *L'habitat des immigrés et de leur famille*, Paris, La Documentation Française.
- Bazurli, R. (2019) Local Governments and Social Movements in the 'Refugee Crisis': Milan and Barcelona as "Cities of Welcome". *South European Society and Politics*, 24(3), 343-370.
- Béal, V., Pinson, G. (2014) When Mayors Go Global: International Strategies, Urban Governance and Leadership. *International Journal of Urban and Regional Research*, 38(1), 302-17.
- Bell, D., Jayne, M. (2009) Small Cities: Towards a Research Agenda. *International Journal of Urban and Regional Research*, 33(3), 683-699.
- Berroir, S., Fol, S., Queva, C., Santamaria F., (2019) Villes moyennes et dévitalisation des centres : les politiques publiques face aux enjeux d'égalité territoriale, *Belgéo*.
- Berthomière, W. Imbert, C. (2019) Quand s'engager ancre et s'ancrer « engage » : les voies plurielles de l'autochtonie au sein des réseaux d'aide aux exilés en Ariège (When commitment anchors and anchoring engages : the plural paths of Autochtony in-

side support networks for exiles in Ariège). *L'Espace Politique* 38 (2). URL :<http://journals.openedition.org/espacepolitique/6832> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6832>

Blokland, T., Nast, J., (2014) From Public Familiarity to Comfort Zone : the Relevance of Absent Ties for Belonging in Berlin's Mixed Neighbourhoods, *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 38 (4), 1142-1159.

Bozon, M., (1984) *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province. La mise en scène des différences*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.

Cayouette-Remblière, J., Lion G., Rivière C., (2019) Socialisations à l'espace, socialisations par l'espace, *Sociétés contemporaines*, 115 (3), 5-31.

Caponio, T. (2018) Immigrant integration beyond national policies? Italian cities' participation in European city networks. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(12), 2053-2069.

Charbonneau, J. (1998) Trajectoires sociales et stratégies individuelles en contexte d'incertitude, in Y. Grafmeyer, F. Dansereau, 1998, *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, PUL.

Dansereau, F. Grafmeyer, Y., (1998) *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, PUL.

Dekker, K., Van Kempen, R. (2004) Urban governance within the Big City Policy. *Cities*, 21(2),109-117.

Demazière, C. (2017) Le traitement des petites et moyennes villes par les études urbaines. *Espaces et sociétés*, 168-169 (1), 17-32.

D'Halluin-Mabillot, E., (2012) *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, EHESS, coll. « En temps et lieux »

Downing, J. (2015) European Influence on French Diversity Policy: Lyon's Membership of the Intercultural Cities Program, *Ethnic and Racial Studies*, 38(9), 1557-1572.

Eberhard M., Le Méner, E., Segol E., (2018) *Qui Sont Les Migrants Mis à l'Abri ? Ile-De-France* (Juin 2015-Novembre 2016), Rapport pour la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

Escafre-Dublet, A. Lelévrier, C., (2019) Governing diversity without naming it, an analysis of Neighbourhood policies in Paris. *European urban and Regional Studies*, 26 (3), Sage (1st publication in March 2018).

Fischer, C. B. (1982) *To Dwell among Friends: Personal Networks in Town and City*, Chicago: University of Chicago Press.

Fournier-Plamandon, A.S., Racine-Saint Jacques, J., (2014) (Re) constituer la trajectoire, *Conserveries mémorielles*, n°15, en ligne, URL : <http://journals.Openedition.org/cm/1740>.

Furri, F. (2017) Villes-refuge, villes rebelles et néo-municipalisme (Refuge cities, rebel cities and neo-municipalism), *Plein Droit*, 115, 3-6.

Galster, G.C., Metzger, K. Waite, R. (1999) Neighborhood Opportunity Structures and Immigrants' Socioeconomic Advancement. *Journal of Housing Research* 10 (1), 95-127.

Gerbier-Aublanc M., Masson Diez E., (2019) « Être accueilli chez l'habitant : de l'hébergement-épreuve à la cohabitation tremplin pour les migrants », in *Rhizome* 2019/1, N°71, pp. 51 - 60

Gebhardt, D. (2016) When the state takes over: civic integration programmes and the role of cities in immigrant integration. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 42(5), 742-758.

Glick Schiller, N., Çağlar, A. (2009) Towards a comparative theory of locality in migration studies: migrant incorporation and city scale. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 35(2), 177-202.

Gourgues G., Houser M., (2017) *Austérité et rigueur dans les finances locales, Une approche comparative et pluridisciplinaire*, éd. L'Harmattan, Collection : GRALE - Observatoire national de la décentralisation, 296 p

Guiraudon, V. (2010) Les effets de l'européanisation des politiques

d'immigration et d'asile. *Politique européenne (The effects of the Europeanisation of immigration and asylum policies)*, 31, 7-32.

Granovetter, M., (1973) « The strenght of weak ties », *American Journal of Sociology*, n°78, pp. 1361-1380

Héran F., (2016) *De la « crise des migrants » à la crise de l'Europe. Approches démographiques des politiques migratoires et des politiques d'accueil*, Colloque de rentrée « Migrations, réfugiés, exils », Collège de France - en ligne

Jolivet, V., (2007) La notion de trajectoire en géographie, une clé pour analyser les mobilités ? *Echogéo*, 2 - en ligne.

Lecerof SS., Stafstrom M., Westerling R., Ostergren PO, (2016) Does social capital protect mental health among migrants in Sweden ? - *Health Promot Int*; 31 ; 644-52.

Lelévrier, C. (2013) Forced relocation in France, How Residential Trajectories affect Individual Experiences , *Housing Studies*, 28 :2, 253-271.

Lelévrier C. (2008) Pratiques de logeurs ; de la mixité au processus de regroupements, in *Diversité sociale, ségrégation urbaine et mixité*, dir. M-C. Jaillet, E. Perrin, F. Ménard, coll. recherches, PUCA, 233-248

Lelévrier, C., Rivière, C., Escafre-Dublet, A., Shokry, G. (2017) *Dealing with Urban Diversity, the case of Paris*, ISBN 978 90 6266 454 2, European Union.

Mainet, H. (2011) Les petites villes françaises en quête d'identité. Ambiguïté du positionnement ou image tactiquement combinée ? in *Mots, les langages du politique*, 2011/3 n°97, pp. 75 à 89

Martínez-Ariño, J., Moutselos, M., Schönwälder, K., Jacobs, C., Schiller, M., Tandé, A. (2019) Why Do Some Cities Adopt More Diversity Policies than Others? A Study in France and Germany. *Comparative European Politics* 17 (5), 651-72.

Meier, S. (2018) Being Acomodated Well, Then ? Scalar Narratives on Urban transformation and Asylum Seekers' Integration in Mid-Sized Cities. *Urban Planning*, 3(4), 129-140.

Pauvros, M. (2014) *Les politiques locales d'immigration: un redéploiement des frontières de l'État*. Thèse de doctorat, Paris 7, 496 p.

Pian, A., (2019) « Interpréter l'asile : contraintes institutionnelles et indexicalité des pratiques langagières », Journée d'Etude Babels *Du droit aux droits : les épreuves de l'asile, l'asile à l'épreuve en Europe*, 26 février 2019, Université de Strasbourg

Raco, M. (2018) Critical urban cosmopolitanism and the governance of diversity in European cities. *European Urban and Regional Studies*, 25(1), 8-23.

Räuchle, C., Schmitz, A. (2019) Migrant economies: opportunity structures and potential in different city types. *Ethnic and Racial Studies*, 42(10), 1766-1787.

Retière, J-N., (2003) « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire. », *Politix*, vol.16, n°63, pp.121-143

Rigoni, I. (2018) Logiques institutionnelles et répertoires d'action après Calais. Hétérogénéité des pratiques des acteurs sociaux et politiques depuis le démantèlement du bidonville de Calais *Sciences et Actions Sociales*, 9, (online), URL : <http://www.sas-revue.org/n-conception/51-n-9/dossiers-n-9/133-logiques-institutionnelles-et-repertoires-d-action-apres-calais-heterogeneite-des-pratiques-des-acteurs-sociaux-et-politiques-depuis-le-demantelement-du-bidonville-de-calais>

Robinson, J. (2006) *Ordinary Cities: Between Modernity and Development*. London ; New York: Routledge.

Saglio-Yatzimirsky, M-C., Wolmark, L. (2018) Santé mentale des exilés en France : entre impuissance et créativité. *Revue européenne des migrations internationales*. vol. 34 - n°2 et 3, 21-27.

Sala Pala V., (2005) Le racisme institutionnel dans la politique du logement social in *Sciences de la société*, dossier Les idéologies émergentes des politiques territoriales, n° 65, 2005, pp. 87-102

Santamaria, F. (2012) Les villes moyennes françaises et leur rôle en matière d'aménagement du territoire : vers de nouvelles perspectives ? *Noroi* 223, 13-30.

Saunders, D. (2011) *Arrival City: How the Largest Migration in History Is Reshaping Our World*, Ed. Broché.

Scholten, P., Penninx, R. (2016) *The Multilevel Governance of Migration and Integration*. In B. Garces-Mascareñas and R. Penninx (Dir.), *Integration processes and policies in Europe: contexts, levels and actors* (pp.91-108) - IMISCOE research series.

Simon, P., Sala-Pala, V. (2010) "We're not all multiculturalists yet": France swings between hard-integration and soft anti-discrimination. In S. Vertovec, S. Wessendorf (Eds.), *The Multiculturalism Backlash, European Discourses, Policies and Practices* (pp. 92-110). London : Routledge.

Tortelli A., Sauzé D., Skurnik. (2017) « Capital social, santé mentale et immigration », in *Annales Médico-Psychologiques* 175 (2017) 573 - 576.

Valentine, G. (2008) *Living with Difference. Reflections on Geographies of Encounter*. *Progress in Human Geography* 32 (3), 323-37.

Vertovec, S. (2007) *Super-Diversity and its Implications*. *Ethnic and Racial Studies*, 30(6), 1024-1054.

Zapata-Barrero, R., Caponio, T., Scholten, P. (2017) *Theorizing the 'local turn' in a multi-level governance framework of analysis: a case study in immigrant policies*. *International Review of administrative sciences*, 83(2), 241-246.

ANNEXES

Présentation des dispositifs d'accueil et d'accès au logement des demandeurs d'asile

Dispositifs « d'accueil » et d'hébergement	CAO - Centres d'Accueil et D'Orientation / CAES - Centres d'Accueil et d'Examen de Situation Administrative
	CADA - Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile
	HUDA - Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile
	PRADHA - Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
	AT-SA - Accueil Temporaires des Services de l'Asile
	CPH - Centre Provisoire d'Hébergement
Accès au Logement	Relocalisation / mobilité géographique
	Sorties positives locales
	Réinstallation
Hébergement hors dispositifs d'accueil	Hébergement d'urgence (CHRS, CHU, CHUM)
	Hébergement chez des habitants

OFPPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

<p>Demands d'asile / mais aussi déboutés, dublinés voire réfugiés en attente de sortie du dispositif</p>
<p>Demands d'asile</p>
<p>Demands d'asile</p>
<p>Réfués (ou protection subsidiaire)</p>
<p>Réfués (ou protection subsidiaire)</p>
<p>Réfués (ou protection subsidiaire)</p>
<p>Réfués HCR (ou protection subsidiaire)</p>
<p>(En théorie inconditionnel) Déboutés, dublinés</p>
<p>Déboutés, dublinés</p>

Caractéristiques socio-démographiques des personnes exilées rencontrées en entretien

Nom fictif et n°	Ville	Genre	Age	Situation Fam.	Pays d'émigration
Mykaela et Bodan (1)	Saint-Liorac	F et M	Env. 30	Mariés, 4 enfants	Ukraine
Flavia (2)	Saint-Liorac	F	?	Couple en décohab., 3 enfants (2 à charge)	Colombie
Burhan (3)	Saint-Liorac	M	?	Couple, 3 enfants	Syrie
Moussa (4)	Saint-Liorac	M	38	Seul	Guinée
Herambe (5)	Saint-Liorac	M	39	Seul	Afghanistan
Diana (6)	Saint-Liorac	F	37	Couple, 2 enfants	Albanie
Ranim (7)	Saint-Liorac	F	?	Couple, 3 enfants	Syrie

Année arrivée France	Année arrivée Ville	Statut Adm. actuel	Métier/Activités actuels	Situation Résidentielle actuelle
2014	2014 - CADA	réfugiés	sans emploi	Locataires HLM
1999	2015 -Aurore	permis de séjour	sans emploi	Locataire HLM
2018	2018 (Aurore -)	réfugié réinstallé	en formation, devait commencer un emploi en sept. 2019	Locataire HLM
2018 (Toulouse, puis région parisienne)	2018 (CAO Saint-Liorac)	demandeur d'asile	sans activités (DA)	Hébergé CAO
2018 (Paris)	2018 (CAO Saint-Liorac)	demandeur d'asile	sans activités (DA)	Hébergé CAO
2016 (Clermont Ferrand)	2016 CAO Langeac / CPH Saint-Liorac	réfugié, carte xx	en formation (secrétaire-comptable) + mari travaille dans une boucherie	Locataire HLM
2013 (Saint-Liorac)	2013 (Saint-Liorac)	Réfugié réinstallé, carte xx	sans emploi, mari formation pour agriculture	Locataire HLM

Miran (8)	Saint-Liorac	F	?	Seule, 4 enfants (dt 2 adultes)	Syrie
Mustafa (9)	Saint-Liorac	M	28	Seul	Soudan
Serya (10)	Layronastre	F (+ F + F + M)	21	avec ses parents, ses frères, belles-sœurs et leurs enfants, sa cousine	Irak (Yézidie)
Sadri (11)	Layronastre	M	32	Seul	Afghanistan
Salif (12)	Layronastre	M	18	Seul	Guinée
Maria (13)	Layronastre	F	?	Seule, 2 enfants (5 et 4 ans)	Afghanistan
Klajdi (14)	Layronastre	H+ F	?	couple, 2 enfants	Albanie (Kosovo)

2018 (Paris)	2018 (Saint-Liorac)	Réfugié réinstallé, carte xx	pas d'activité, cours de français	Locataire HLM
2014 (Paris)	2018 (CAO Saint-Liorac)	Réfugié après recours CNDA	sans emploi	Hébergé CAO
2017	2017 (hébergée habitants village près de Layronastre)	Réfugiée HCR	étudiante	Locataire avec sa famille d'une maison appartenant à un habitant
2015 (Calais)	2016 (CAO Près de Layronastre)	Réfugié	berger / ouvrier agricole	Locataire HLM puis Locataire dans une maison en colocation, logement privé
2017	2017 (hébergé Layronastre)	Attente papiers (avant était reconnu mineur isolé)	1ere année CAP - métallurgie-serurerie	Hébergé par des habitants - colocation maison en location privée
2017	2017 (CAO Près de Layronastre)	Demandeuse d'asile ? Dublinée	Sans activités, RSA	Hébergée chez des habitants dans un village près de Layronastre
2016 (via Berlin 2015)	2016, hôtel Moustier, rejoint amis	Dubliné, 2ème recours	ménage (non déclaré), jardinage	Locataire appartement, logement privé, via association

Arlinda (15)	Layronastre	F	32	couple (+ mère)	Albanie (kosovo)
Ibrahim (16)	Moustier	M	26	Seul	Soudan
Naomi (17)	Moustier	F	32	couple, 2 enfants	Côte d'Ivoire
Ekaterina (18)	Moustier	F	?	Seule	Russie
Nabila (19)	Moustier	F	35	Avec sa fille de 6 mois	Côte d'Ivoire
Ruba (20)	Moustier	F	?	Seule en France mais enfants au Soudan	Soudan
Ahmed (21)	Layronastre	M	19	seul	Mali
Faduma (22)	Moustier	F	21	Mari et 1 fils de 2 ans	Somalie

2015	2015 (Moustier par passeurs)	Dubliné, 2ème recours	restauration/ ménage (non déclaré)	Locataire appartement, logement privé, via association
2016	2018 CADA Moustier	réfugié	Formation 6 mois spéciale réfugiés - bâtiment	Logement collectif lié à sa formation - AFPA
2016 (Paris)	2018 CADA Moustier	réfugié	sans activité, demande formation	CADA, cohabitation 3 familles
2017	2017 CADA Moustier	Réfugiée (fev. 2018)	ménage à l'université, 2h par jour	Location privée, Moustier - seule
2017	2017 (CADA Moustier)	en attente rdv CNDA	pas d'activité	CADA
2016 (Paris, Calais)	2016 (CAO Près de Layronastre)	Réfugiée	Ouvrière agricole : mise en sachet des légumes, 30h par semaine	Locataire appartement, logement privé, via association
2016	2016 (Moustier) / 2018 (Layronastre)	reconnu mineur isolé puis demande titre séjour	vient de finir son apprentissage, recherche emploi	Locataire appartement, logement privé, via association
2014	2016 - CAO Près de Layronastre	Réfugiée 2018	ménage à l'hôtel, tous les jours (mari jardinier)	Location appartement individuel, logement privé

Stephanie et Tazo (23)	Locheronde	F+M	31 et 42	mariés, 1 enfant de 4 ans	Géorgie
Perouse (24)	Locheronde	F	30	mariée, 3 enfants	Arménie/ Azerbaïdjan
Natalie (25)	Locheronde	F	34	vie maritale, 4 enfants	Géorgie
Ehsan (26)	Locheronde	M	27	seul	Afghanistan
Ashu (27)	Locheronde	M	23	seul	Éthiopie
Shelia (28)	Locheronde	M	34	seul un enfant	Somalie
Selina (29)	Locheronde	F	23	seule (mari resté en Ethio- pie en prison)	Éthiopie

2019	2019 - sur les conseils de qqn	déboutés, recours en attente	sans emploi	Hébergés par des habitants
2007	2007 ; passeurs	réfugié (2010) et nationalité F (2015)	secrétaire médicale/chauffeur routier	Accédante à la propriété maison neuve individuelle
2004	2004 ; passeurs	Réfugié après recours CNDA	intérim (manutentionnaire) mari malade, a été licencié en 2013	Locataire HLM, maison individuelle
2017	2017 (AFPA)	dubliné, 2ème recours	contrat 7 mois abattoir	Hébergé par des habitants
2016 (Paris)	2017 (Locheronde, sur les conseils de qqn)	débouté, recours en attente	contrat saisonnier	Hébergé par des habitants
2009 (Paris)	01/02/2009 Locheronde	titre séjour	CDI	Locataire HLM
2016 (Paris)	2017 (sur les conseils de qqn Locheronde)	réfugié depuis juin 2018	femme de chambre hôtel	Logement foyer travailleur

À PROPOS DES AUTRICES

Camille Gardesse est sociologue-urbaniste, maîtresse de conférence à l'École d'Urbanisme de Paris et chercheure au Laburba (Université Paris Est Créteil). Elle a travaillé, notamment pour sa thèse de doctorat (2011), sur l'implication des habitant.e.s dans la gouvernance des projets urbains. Entre 2016 et 2018, elle a mené une enquête de terrain à Paris sur la mobilisation des habitant.e.s en faveur des exilé.e.s dormant dans les campements de rue, tout en participant au projet ANR Babels. Elle y a plus largement étudié les conditions d'accueil de ces personnes dans la capitale française. Depuis 2018, elle a travaillé sur l'installation d'exilé.e.s dans des villes petites et moyennes en France, d'abord autour de l'installation de Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) dans deux villes, puis, pour cette recherche financée par le PUCA, dans trois autres villes. Elle est membre du groupe LOCALACC de l'Institut Convergences Migrations.

Christine Lelévrier est sociologue-urbaniste, professeure à l'École d'Urbanisme de Paris et chercheure au Lab'Urba (Université Paris-Est-Créteil). Spécialiste des questions de ségrégation, de mixité et des politiques urbaines en France et en Europe, elle a mené des recherches sur l'accès au logement et les trajectoires des immigrés dans les quartiers populaires, puis sur les effets sociaux des politiques de rénovation urbaine. Plus récemment, elle a participé à une recherche internationale sur la diversité dans 14 villes européennes (Diversity, 2013-2017), avant d'engager des travaux collectifs sur l'accueil des exilés dans les villes petites et moyennes. Elle est membre du groupe LOCALACC de l'Institut Convergences Migrations.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les villes petites et moyennes jouent un rôle de plus en plus important dans des politiques nationales et européennes qui tendent à disperser les demandeurs d'asile et réfugiés depuis les grandes métropoles. Pour autant, cette mobilité ne va pas de soi : ces lieux ne correspondent pas aux espaces traditionnels d'arrivée des exilés ; les conditions de mobilité et d'accès à l'emploi et aux services n'offrent pas non plus les mêmes opportunités que dans les grandes villes ; enfin, la diversité sociale et ethnique des populations y est bien moindre que dans des métropoles globales. De plus, les villes sont aussi des actrices collectives et politiques pouvant développer des formes d'hospitalité locale pragmatiques. Pour ces différentes raisons, ces villes « hors métropoles » constituent un objet pertinent pour mieux comprendre les processus migratoires à l'œuvre dans l'espace européen depuis une dizaine d'années.

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

Organisme national de recherche et d'expérimentation sur l'urbanisme, la construction et l'architecture, le Plan Urbanisme Construction Architecture, PUCA, développe à la fois des programmes de recherche incitative, et des actions d'expérimentations. Il apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.